

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1395

30 mai 2014

### SOMMAIRE

1640 Investment 3 S.à r.l. ....	66922	Landia Invest S.A. ....	66916
Arche Développement S.A. ....	66938	Lisal S.A. SPF ....	66960
Atlantic Financial Development S.A. ....	66917	Logos Development S. à r.l. ....	66917
Blairhill Holding S. à r.l. ....	66934	Lux Estates S.A. ....	66918
Business Company Real S.A. ....	66916	LuxFold S.A. ....	66960
Café Blue Bayou G.m.b.H ....	66915	Mountain Air S.à r.l. ....	66938
Cambria S.A. ....	66915	Mylan Luxembourg L4 S.C.S. ....	66935
CBI Luxembourg S.à r.l. ....	66919	Necken Finance S.A. ....	66918
Cofra Investments S.à r.l. ....	66915	Renewable Investments Holding S.A. ....	66959
Crest Capital S.A. ....	66914	SPI Group Sàrl ....	66919
CS Rally Sport a.s.b.l. ....	66960	Standard Chartered Bank Luxembourg Branch ....	66934
db x-trackers ....	66921	Stapnorth Investissements S.a. ....	66921
Eaton Holding XII B.V. / S.à r.l. ....	66939	Triton III LuxCo B 16 S.à r.l. ....	66914
EP S.A. ....	66919	T.T.V. Finances S.A. ....	66920
FFI II S.à r.l. ....	66920	UniCredit International Bank (Luxem- bourg) S.A. ....	66931
IFORP S.à r.l. ....	66932	VALORE by AVERE ASSET MANAGE- MENT SCA ....	66920
Immest S.A. ....	66935	Vam Investments S.A. ....	66921
Imray Consulting ....	66936	Wekim GmbH ....	66914
Ipool S.à r.l. ....	66918	Wili S.à r.l. ....	66914
Jasmine S.à.r.l. ....	66937		
Juventus Investment S.A. ....	66931		
Lancelot Group S.A. ....	66917		

**Triton III LuxCo B 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.750.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III LuxCo B16 S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2014046829/11.

(140053323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.**Wili S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.560.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Céline Velluet

*La gérante*

Référence de publication: 2014046862/11.

(140053332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.**Wekim GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6670 Mertert, 38, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 160.298.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2014**Première et unique résolution:*

L'assemblée décide de changer le siège social de 57, Grand-rue L-6630 Wasserbillig vers 38, rue Basse L-6670 Mertert.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.*Un mandataire*

Référence de publication: 2014046859/12.

(140053490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.**Crest Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.025.

*Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au 9B, boulevard prince Henri, L-1724 Luxembourg le 31 mars 2014 à 10h00*

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social au 89A, Pafbruch, L - 8308 Capellen, et enregistré sous le numéro B43298 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2014.

A Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signatures

Référence de publication: 2014047015/17.

(140053726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

**Café Blue Bayou G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 10, rue de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 110.957.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée du 30 mars 2012*

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve à l'unanimité le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au 30, rue d'Ettelbruck L-7462 Moesdorf (Luxembourg).

Luxembourg, le 30 mars 2012.

CAFE BLUE BAYOU GmbH

Référence de publication: 2014046987/18.

(140053223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Cofra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 98.221.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites prises en date du 31 Mars 2014 par l'actionnaire unique de la Société:

- d'accepter la démission de Mr Michel de Groote avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014;
- de nommer Monsieur Dimitri Maréchal, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013;
- de nommer Madame Peggy Partigianone, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, L1255 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013;

Référence de publication: 2014046981/16.

(140053452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Cambria S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 34.064.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 7 janvier 2004 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

\* Cambria S.A.

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34064

\* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliataire:*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 24 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 mars 2014.

Intertrust Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014046988/20.

(140053343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Business Company Real S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 122.837.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 20 mars 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme

BUSINESS COMPANY REAL SA, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39 avenue Monterey, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge de la masse.

Pour extrait conforme  
Maître Carmen RIMONDINI  
Le liquidateur

Référence de publication: 2014047654/18.

(140053848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Landia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 111.775.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting exceptionally held on March 31<sup>st</sup>, 2014*

- The tacit renewal of the mandates of Ms. Elizabeth Le POIDEVIN and of Mr. Marc Wilson Le TISSIER until the date of this Meeting be ratified;

- Ms. Elizabeth Le POIDEVIN'S resignation from her mandate as director of the Company as at the date of this Meeting be accepted.

- Mr. Lee Ewart MEALING, born on August 9<sup>th</sup> 1980 in UK-Leamington SPA, director, with professional address at 4<sup>th</sup> Floor, West Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 2JA is appointed as director in replacement of Ms. Elizabeth Le POIDEVIN. His mandate will lapse at the Annual General Meeting to be held in 2018.

- The mandate of Mr. Marc Wilson Le TISSIER be renewed for a statutory term of 4 years, i.e until the Annual General Meeting of the year of 2018.

- LG MANAGEMENT S.à.r.l., having a registered office at 7 rue Portland, L-4281 Esch-Sur-Alzette, be appointed as Statutory Auditor in charge with the review of the accounts as at August 31<sup>st</sup>, 2012, 2013 and 2014. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting to be held in 2015.

Certified true

**Suit la traduction en français**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 31 mars 2014*

- La reconduction tacite des mandats de Madame Elizabeth Le POIDEVIN et de Monsieur Marc Wilson Le TISSIER jusqu'à la date de cette Assemblée est ratifiée;

- La démission de Madame Elizabeth Le POIDEVIN de son mandat d'Administrateur est acceptée;

- Monsieur Lee Ewart MEALING, Directeur, né le 9 août 1980 à Leamington SPA (Grande Bretagne), résidant professionnellement au 4<sup>ème</sup> Etage, West Wing, Trafalgar Court, Admirai Park, St Peter Port, Guernesey GY1 2JA, est nommé Administrateur en remplacement de Madame Elizabeth Le POIDEVIN. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

- Le mandat de Monsieur Marc Wilson Le TISSIER est reconduit pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

- LG MANAGEMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7 rue Portland L-4281 Esch-sur-Alzette, Luxembourg est nommée Commissaire pour la revue des comptes annuels au 31 août 2012, 2013 et 2014. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014047266/36.

(140053068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Atlantic Financial Development S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 103.580.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 27 mars 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme ATLANTIC FINANCIAL DEVELOPMENT SA, dont le siège social à L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse a été dénoncé en date du 19 mars 2009.

Pour extrait conforme  
Maître Karima HAMMOUCHE  
*Le liquidateur*  
2 avenue du X septembre  
L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2014047652/17.

(140053902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Logos Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 151.502.

Nous certifions par la présente qu'une cession de 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, représentant 100% du capital de notre société, a été effectuée avec effet au 19 décembre 2013

- de la société PRIVATE TRUSTEES SA en qualité de Trustee du Trust «PHOENIX TRUST», avec siège social au 92 rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74 800.

- en faveur de la société COFIRCONT Compagnia Fiduciaria SpA avec siège social au I-20121 Milan, Via Sant'Andrea 10/A, dûment autorisée à agir en tant que fiduciaire suivant la loi italienne du 23 novembre 1939 n 1966

Fait à Luxembourg, le 3 février 2014.

PRIVATE TRUSTEES SA  
*Gérant*

Référence de publication: 2014047274/16.

(140052820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Lancelot Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 65.258.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 février 2014*

Démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Robert LANNERS, demeurant au 133 Kohlenberg L-1870 Luxembourg.
- Monsieur Georges AGNES, demeurant au 58, Pienzenaverstrasse, D-81925 Munich, Allemagne.

Nomination de deux nouveaux administrateurs suivant:

- Monsieur Yves LEBLOND, né le 08/10/1972 à Lille (France), demeurant au 94, Boulevard Simonis, L-2539 Luxembourg.

- Monsieur Patrick ITTAH, né le 02/07/1967 à Paris (France), demeurant au 48, rue N.S. Pierret, L-2335 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
LANCELOT GROUP SA.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014047265/21.

(140053272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

**Necken Finance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 102.270.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 27 mars 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme NECKEN FINANCE SA, dont le siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, a été dénoncé en date du 21 décembre 2010.

Pour extrait conforme  
Maître Karima HAMMOUCHE  
*Le liquidateur*  
2 avenue du X septembre  
L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2014047667/17.

(140053904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Ipool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 23.835,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 130.379.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

En date du 25.03.2014, l'actionnaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Approbation des comptes de liquidation;
- Approbation et distribution de la valeur nette de la Société;
- Décharge est donnée au liquidateur de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes;
- Les livres comptables et autres documents de la Société seront maintenus pendant une période de 5 ans au siège social de Fortress Capital Finance Luxembourg Sarl, 2-4 rue Beck a 1222 Luxembourg;
- Clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045874/18.

(140052858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Lux Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.359.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement en date du 27 mars 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société LUX ESTATES SA en liquidation, avec siège social à 23, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Amir MIR MOTAHARI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 14 avril 2014.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pour extrait conforme  
Amir MIR MOTAHARI  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014047280/19.

(140053155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 56.600,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 123.116.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé de la société suivant:

- Mr. Yury SHEFLER, demeurant au Les Chamois, Rue de Vernaziet 6, 3963 Crans-Montana, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

*Pour SPI Group S.à r.l.*

D. Ronald Surbey

Référence de publication: 2014045470/14.

(140052014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**EP S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 55.078.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement rendu le 20 mars 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme EP S.A., dont le siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été dénoncé en date du 29 mars 2004.

Par le même jugement, le tribunal a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Jean-François PIERRET

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014045577/15.

(140052253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**CBI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.444.700,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 93.841.

**EXTRAIT**

En date du 30 novembre 2013, un changement dans l'actionariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

1) Chicago Bridge & Iron Company B.V., détenant 817.788 parts sociales dans la société sous rubrique, a transféré la totalité de ses parts sociales à CB&I UK Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 40, Eastbourne Terrace, London W2 6LG, Royaume Uni, enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 04438080.

2) CB&I UK Limited, détenant 817.788 parts sociales dans la société sous rubrique a transféré 715.565 parts sociales à Shaw Overseas (Far East) Limited, une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social au 309 Ugland House, KY1-1104 South Church St George Town, Grand Cayman (Iles Cayman) et 102.223 parts sociales à Shaw International Limited, une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social au 309GT Ugland House, KY1-1104 South Church St George Town, Grand Cayman (Iles Cayman).

Dès lors, les associés de la Société sont à inscrire comme suit:

Shaw Overseas (Far East) Limited: 715.565 parts sociales; et

Shaw International Limited: 102.223 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014045698/25.

(140052614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**T.T.V. Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 118.123.

—  
*Extrait de la résolution du conseil d'administration prise en date du 24 février 2014*

En date du 24 février 2014, les membres du Conseil d'administration ont pris la résolution de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2014.

T.T.V. FINANCES S.A.

Référence de publication: 2014045480/14.

(140052060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**VALORE by AVERE ASSET MANAGEMENT SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 115.358.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 28/10/2013.*

*Résolution:*

Le mandat du réviseur d'entreprise agréé venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., avec siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28/10/2013.

Référence de publication: 2014045500/14.

(140052233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**FFI II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J. F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 173.231.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 17 mars 2014 que les mandats de M. Simon Barnes et de Mme Anne Cécile Jourdren-Vasseur en tant que gérants de classe B de la Société ont pris fin avec effet au 17 mars 2014 et que M. Frits Carlsen, né le 4 septembre 1958 à Copenhague, Danemark, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que Mme Natisha Nicole Ramroop, née le 24 septembre 1978 à Arima à Trinité et Tobago et résidant professionnellement à 5, rue Goethe L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ont été nommés en tant que gérants de classe B du conseil de gérance de la Société avec effet au 17 mars 2014 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Nancy Gail Zimmerman, gérant de classe A;
- John Spinney, gérant de classe A;
- Allen Foley, gérant de classe B;
- Frits Carlsen, gérant de classe B
- Natisha Nicole Ramroop, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014045578/26.

(140051763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---



**Vam Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 163.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014045502/10.

(140051838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**Stapnorth Investissements S.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 65.246.

*Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2013*

Monsieur Fabrice CAURLA, expert-comptable, né le 04 février 1983 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 3, rue Emile Eischen à L-4107 Esch-sur-Alzette est coopté administrateur en remplacement de Monsieur Alain VASSEUR, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Certifié sincère et conforme

STAPNORTH INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2014045474/13.

(140052327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**db x-trackers, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 119.899.

Faisant suite à l'assemblée générale du 28 Mars 2014, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:

Manooj Mistry

Winchester House

1 Great Winchester Street

EC2N 2DB Londres

Royaume-Uni

Werner Burg

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Klaus-Michael Vogel

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Jacques Elvinger

2, Place Winston Churchill

L-1340 Luxembourg

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

Ernst & Young S.A.

7, Parc d'activité Syrdall

L-5365 Munsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mars 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014045591/31.

(140053022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**1640 Investment 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 185.584.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

ENTROPI, a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of France, having its registered office at 101, avenue du Général Leclerc, F-75685 Paris cedex 14 (France), registered with the Paris trade and companies register (R.C.S Paris) under number B 519 784 482,

hereby duly represented by its sole manager Mr Bernard DUCCELLIER, residing at residing at 24, rue Edouard Vaillant, F-92300 Levallois Perret (FRANCE),

he himself represented by Mr Charles MEEUS, employee, residing professionally at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here stated capacity, has requested the officiating notary to state as follows, the articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Establishment and Name.**

1.1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the “Company”) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitisation (the “Securitisation Law”), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Company Law”), as well as by these articles of association (the “Articles”).

The name of the company is “1640 Investment 3 S.à r.l.”.

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting).

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of association, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.2. The Company may, in this same purpose, acquire by any means, hold, create, underwrite, dispose of and invest in (i) loans, stocks, bonds, swap and derivatives instruments of all kinds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants, financial interests or other securities and financial instruments of any nature whatsoever and (ii) financial assets of any nature whatsoever.

3.3. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.4. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

3.5. The Company may freely dispose of, and assign, its assets.

3.6. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks than those securitized.

3.7. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of its shareholders.

## **II. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are in the form of registered shares. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

6.2. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) holder per share.

6.4. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

#### **Art. 7. Compartments - Debt Securities.**

7.1. The Board may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments").

Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the Board creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the Board having created such Compartment, no resolution of the Board may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors and of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all investors and of all creditors whose rights relate to this Compartment, provided that "rights" means those rights expressly set out in the relevant resolution of the Board. To the extent that such rights are not directly affected, no consent from investors and/or creditors is required for the Company to undertake its purpose as set out in Articles 1 and 2 above. Any decision of the Board taken in breach of this provision shall be void.

7.4. The Board may decide to issue any kind of debt securities, the terms and condition of which shall be set forth in the relevant terms and conditions.

7.5. The value or yield of the debt securities so issued shall be linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment shall be subject to the repayment of other instruments or certain claims.

## **III. Management - Representation**

#### **Art. 8. The Board.**

8.1. The company is managed by a Board composed of at least one manager of category A and one manager of category B, who does not need to be shareholders.

8.2. The managers are appointed by the general meeting of shareholders, which sets their term of office. They may be removed at any time without cause.

8.3. If at any point in time the Company has only one shareholder, the Board may be replaced by a sole manager up until the next annual General Meeting at which the Company has (again) several shareholders.

In which case, the sole manager shall exercise the powers devolved to the Board.

#### **Art. 9. Meetings of the Board.**

9.1. The Board shall choose from among its members a chairman. The chairman shall not have a casting vote. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

9.2. The Board shall meet upon call by the chairman or any two managers, in the place indicated in the notice of the meeting.

9.3. The chairman shall preside meetings of the Board, but in his absence the Board will appoint another manager as chairman pro tempore.

9.4. Written notice of any meeting of the Board will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the Board to all members of the Board at least twenty-four (24) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

9.5. Each manager may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

9.6. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing another manager as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the Board.

9.7. The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented.

9.8. Decisions of the Board shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

9.9. One or more managers may participate in a meeting of the Board by means of conference call, video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to hear one another. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

9.10. The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

#### **Art. 10. Minutes of Meetings of the Board.**

10.1. The minutes of any meeting of the Board will be signed by the chairman of the meeting and by two other managers. Any proxies granted will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the Board, or by two managers.

**Art. 11. Liability.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 12. Representation of the Company.** The company will be bound towards third parties by the joint signatures of one manager of category A and by one manager of category B, or by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom such signatory power has been delegated by the Board but only within the limits of such power.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 13. Meeting of the Shareholders.**

13.1. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

13.2. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of association requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

13.3. The sole shareholder, if any, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

13.4. Should the Company have more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting of shareholders shall be held between May and June.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, managers and external auditors towards the Company.

14.3 Each investor may inspect the balance sheet at the registered office of the Company.

14.4. In addition to the accounts prepared by the Company in accordance with the Company Law, the Board shall prepare at the end of each financial year, a set of accounts of each Compartment.

14.5. The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

14.6. The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Company Law.

14.7 All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis reasonably determined by the Board.

### Art. 15. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

15.1. The accounts of Company shall be audited by an independant auditor (réviseur d'entreprises indépendant) to be appointed by the Board in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

15.2. The independent auditor(s) shall be appointed by the Board of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

### Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. Upon recommendation of the Board, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

16.3 Interim dividends may be distributed by the Board on the basis of a statement of accounts prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to legal or other reserves.

In consideration of the commitments borne by the Company in accordance with the Securitisation Law and these Articles, the Company undertakes to distribute the remainder of the annual net profits to the shareholders on an annual basis as dividends.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

17.2. Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders respectively the Board for each compartment which will determine their powers and their compensation.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 179 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on December 31<sup>st</sup>, 2014.
- 2) The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2015.

#### *Subscription and Payment*

The appearing parties have subscribed for shares of the Company in the manner set forth hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
ENTROPI .....	EUR 12,500	500	EUR 12,500
TOTAL .....	EUR 12,500	500	EUR 12,500

All these shares have been entirely paid up by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

#### *Valuation of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

#### *Decisions of the sole shareholder*

The above named shareholder, through its mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- The number of managers is fixed at five (5).
- The following have been appointed as managers of category A:
  - Mr. Bernard DUCCELLIER, born in Meudon (France), on the 13<sup>th</sup> of February 1968, residing in 24, rue Edouard Vaillant, F-92300 Levallois Perret (FRANCE); and
  - Mr. Erich BONNET, born in Neuilly sur Seine (France), on 14<sup>th</sup> of September 1962, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
- The following have been appointed as managers of category B:
  - Mr. Charles MEEUS, financial manager, born in Etterbeek (Belgium), on the 6<sup>th</sup> of July 1979, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté;
  - Mr. Detlef XHONNEUX, tax expert, born in Eupen (Belgium), on the 27<sup>th</sup> of February 1967, residing professionally in L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort; and
  - Mr. Yves MERTZ, chartered accountant, born in Arlon (Belgium), on the 19<sup>th</sup> of September 1957, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
- The Company's registered office shall be in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
- The managers shall be appointed for six (6) years as from the date hereof.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document has been read to the appearing party who signed with the undersigned notary this present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

ENTROPI, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit français, ayant son siège social au 101 avenue du Général Leclerc, F-75685 Paris cedex 14 (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (R.C.S. Paris) sous le numéro B 519 784 482,

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Bernard DUCCELLIER, demeurant au 24, rue Edouard Vaillant, F-92300 Levallois Perret (FRANCE),

lui-même ici représenté par Monsieur Charles MEEUS, employé, avec adresse professionnelle au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale.**

1.1 Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation

conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination sociale de «1640 Investment 3 S.à r.l.».

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du Conseil (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

2.2. Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet unique de la Société est de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, dans ce contexte, la Société pourra assumer les risques, existants ou futurs, relatifs à la détention des actifs (les Actifs Sous -Jacents) pouvant prendre la forme de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société peut assumer ces risques par l'acquisition de biens, de valeurs mobilières, l'octroi de garanties, ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle peut aussi disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs transactions ou sur une base continue, dans le cadre prévu par la Loi sur la Titrisation et les Statuts.

3.2. La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, créer, disposer et investir dans (i) des bons de souscriptions, prêts, obligations, billets à ordre, avances et, titres de créances, d'obligations, d'effets à payer («notes»), de tout instrument de dette, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants ou de valeurs mobilières et tout autre type d'instrument financier de quelque nature que ce soit, et (ii) d'actif financier de quelque nature que ce soit.

3.3. La Société peut octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère engagée dans des opérations de titrisation et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

3.4. La Société peut exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être alloués en conformité avec les termes des garanties qui financent l'acquisition de ces actifs.

3.5. La Société peut librement disposer de, et transférer, ses actifs.

3.6. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques que ceux titrisés.

3.7. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières en relation directe ou indirecte avec son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

## **II. Capital - Part sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont et resteront des parts sociales nominatives. Chaque part sociale donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

6.2. Un registre des associés est tenu au siège social et il peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.3. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Entre vifs, elles ne peuvent être transférées à de nouveaux associés qu'avec l'accord pour un tel transfert donné par les associés lors d'une Assemblée Générale des associés, à la majorité des trois quart des parts sociales.

#### **Art. 7. Compartiments.**

7.1. Le Conseil peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»).

Sauf disposition contraire dans la résolution du Conseil créant ce Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du Conseil créant un ou plusieurs Compartiment(s), ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables vis-à-vis des tiers, à compter de la date de ces résolutions.

7.2. Comme entre les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société qui (i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du Conseil créant ce Compartiment, strictement limités aux actifs de ce Compartiment et les actifs de ce Compartiment seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et ces créanciers. Les créanciers et les investisseurs de la Société dont les droits ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé n'auront aucun droit sur les actifs de tout Compartiment.

7.3. Sauf mention contraire dans la résolution du Conseil ayant créé un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil ne peut être prise pour modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou prendre une autre décision affectant directement les droits des investisseurs et des créanciers dont les droits se réfèrent à un tel Compartiment sans l'approbation préalable de tous les investisseurs et de tous les créanciers dont les droits se réfèrent à ce Compartiment, à condition que "les droits" signifient ces droits expressément exposés dans la résolution pertinente du Conseil. À la mesure que de tels droits ne sont pas directement affectés, aucun consentement d'investisseurs et/ou des créanciers n'est exigé pour la Société pour entreprendre son but comme exposer dans des Articles 1 et 2 ci-dessus. N'importe quelle décision du Conseil prise, l'infraction de cette disposition sera nulle.

7.4. Le Conseil peut décider d'émettre tout type de titres de dettes, les termes et conditions seront déterminés dans les conditions générales y relatives.

7.5. La valeur ou l'intérêt des dettes ou autres engagements spécifiques ainsi émis sera lié aux Compartiments spécifiques, les valeurs mobilières et risques, et leur remboursement dépendra du remboursement des autres instruments ou de certaines obligations.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Le Conseil.**

8.1. La société est gérée par un Conseil composé d'au moins un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, qui ne sont pas forcément associés.

8.2. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur fonction. Ils peuvent être révoqués à tout moment sans motif.

8.3. Lorsqu'il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, le gérant unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au Conseil.

#### **Art. 9. Réunions du Conseil.**

9.1. Le Conseil choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

9.2. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou si deux gérants le demandent au lieu indiqué dans la convocation écrite.

9.3. Le président présidera à la réunion du Conseil, mais en son absence le Conseil désignera temporairement un autre gérant pour présider le Conseil.

9.4. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

9.5. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le Conseil. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminées dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

9.6. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le Conseil, un autre gérant comme son mandataire.



9.7. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée.

9.8. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion.

9.9. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

9.10. Le Conseil peut, unanimement, adopter par voix de résolutions circulaires en exprimant son approbation par lettre, par courrier électronique ou par télécopie, ou tout autre moyen similaire de communication, laissant une confirmation par écrit. L'intégralité formera le procès-verbal témoignant de la résolution adoptée.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil.**

10.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés par le président de la réunion et par deux autres gérants. Toutes procurations accordées resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du Conseil, ou par les deux gérants.

**Art. 11. Responsabilité.** Les gérants n'engagent pas, en raison de leur position, leur responsabilité personnelle par rapport aux engagements contractés régulièrement par eux au nom de la Société. Ils sont uniquement des agents autorisés et sont donc seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 13. Réunion des Associés.**

13.1 Tout associé peut prendre part aux décisions collectives sans tenir compte du nombre de parts sociales qu'il détient. Le droit de vote de chaque associé est déterminé par rapport au nombre de parts sociales qu'il détient ou qu'il représente.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une modification des statuts requiert l'approbation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social.

13.3 Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par l'assemblée générale sont exercés conformément aux dispositions de l'article XII de la Loi sur les sociétés.

13.4 Dans le cas où la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue entre le mois de mai et le mois de juin.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des agents, gérants et réviseur d'entreprises envers la Société.

14.3. Chaque investisseur peut consulter le bilan au siège social de la Société.

14.4. Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés), le Conseil déterminera à la fin de chaque exercice social, des comptes pour chaque Compartiment.

14.5. Le résultat de chaque Compartiment consistera au solde entre tous les revenus, bénéfices ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit en relation avec le Compartiment concerné (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (y compris les honoraires, frais, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

14.6. Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes annuels tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés.

14.7. Tous les produits et les dépenses non attribués à un Compartiment déterminé seront alloués entre tous les Compartiments de la Société suivant une affectation proportionnelle et raisonnable décidé par le Conseil.

### **Art. 15. Commissaires aux comptes / Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprise indépendant que le Conseil devra nommer conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

15.2. Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le Conseil de la Société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Sur recommandation du Conseil l'assemblée générale des associés décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

16.3. Le Conseil pourra décider de la distribution de dividendes intérimaires sur base d'un bilan préparé par le Conseil et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à la réserve légale ou aux autres réserves.

En prenant en considération les engagements de la Société et conformément à la Loi sur la Titrisation et aux présents statuts, la Société s'engage à distribuer aux associés le reste des profits annuels nets sous la forme de dividendes.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

17.2 Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (si applicable), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés respectivement par le Conseil qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 179 et suivant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Disposition transitoires*

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2015.

#### *Souscription et Paiement*

Les parties comparantes ont souscrit des parts sociales de la Société comme énoncé ci-après:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
ENTROPI .....	EUR 12.500	500	EUR 12.500
TOTAL .....	EUR 12.500	500	EUR 12.500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par le versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à cinq (5).

2. Ont été appelés aux fonctions de gérants de catégorie A:

- Monsieur Bernard DUCCELLIER, né à Meudon (France), le 13 février 1968, demeurant au 24, rue Edouard Vaillant, F-92300 Levallois Perret (FRANCE); et

- Monsieur Erich BONNET, né à Neuilly sur Seine (France), le 14 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62 avenue de la Liberté.

3. Ont été appelés aux fonctions de gérants de catégorie B:

- Monsieur Charles MEEUS, financial manager, né à Etterbeek (Belgique), le 6 juillet 1979, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté;

- Monsieur Detlef XHONNEUX, expert fiscal, né à Eupen (Belgique), le 27 février 1967, demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort; et

- Monsieur Yves MERTZ, expert comptable, né à Arlon (Belgique), le 19 septembre 1957, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

4. Le siège de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

5. La durée du mandat des gérants sera fixée à six ans à partir de la date de constitution.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Meeus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2014. LAC/2014/12713. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014044964/511.

(140051153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

#### **UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.341.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014045491/13.

(140052175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

#### **Juventus Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.749.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Sandro Capuzzo et Monsieur Rémi Epis, résidents professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ont présenté leur démission de leur fonction d'administrateur en date du 15 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JUVENTUS INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014045891/14.

(140052983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**IFORP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 134.737.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of March.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

The company VARAKANI LIMITED, inscribed at Department of the Registrar of Companies and Official Receiver, (D.R.C.O.R.) of the Republic of Cyprus, under the number HE196540, having its registered office in Cyprus, 01026 Nicosia, Kaimakli, Nestoros 42, owner of 50 shares of the hereafter named company IFORP S.à r.l.,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Mr. Olle KNAUST, consultant, born in Härnösand (Sweden) on 11 Septembre 1953, residing in Nybrogatan 16, 11439 Stockholm (Sweden), owner of 50 shares of the hereafter named company IFORP S.à r.l.,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

These appearing parties, through its mandatory, have declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company "IFORP S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 134.737, has been incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 13<sup>th</sup> of December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 192 of the 24<sup>th</sup> of January 2008.

- That the appearing parties, represented as said before, are the actual partner of the said company and that they have taken, through its mandatory, the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolves to transfer the registered office, administrative and effective management seat with effect as of the present date from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Cyprus so that the Company adopts the nationality of the Republic of Cyprus, the whole under condition of registration of the Company in the official registry of the Republic of Cyprus.

The General Meeting resolves that the address of its registered office in the Republic of Cyprus shall be as follows: Office 202, Stasinou Avenue 8, Nicosia 1066.

Moreover, the General Meeting states what follows:

- that this resolution has been taken in compliance with article 199 of the Luxembourg company law;
- that the Company has complied with all the tax provisions and all the taxes due by the Company have been paid up to the competent authorities according to the Luxembourg Law;
- that the present resolution of the transfer of the registered office, administrative and effective management seat and adoption by the Company of the nationality of the Republic of Cyprus is taken without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the present transfer of the registered office being accomplished without "breaking over" of the current legal personality of the Company

*Second resolution*

The General Meeting resolves to change the Company's denomination from "IFORP S.à r.l." into "IFORP Ltd", the whole under condition of registration of the Company in the official registry of the Republic of Cyprus

*Third resolution*

The General Meeting resolves to confirm Mrs. Georgia GEORGIU, born on 25 April 1978 in Lefkosia (Cyprus), residing in Lefkosia 1026 (Chypre), Nestoros, 42, as the sole director, the whole under condition of registration of the Company in the official registry of the Republic of Cyprus.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred fifty Euros (EUR 950.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

**suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société de droit chypriote VARAKANI LIMITED, inscrite au Department of the Registrar of Companies and Official Receiver, (D.R.C.O.R.) de la République de Chypre sous le numéro HE196540, avec siège social à Chypre, 01026 Nicosia, Kaimakli, Nestoros 42, propriétaire de 50 parts sociales,

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

Monsieur Olle KNAUST, consultant, né à Härnösand (Suède), le 11 septembre 1953, demeurant à Nybrogatan 16, 11439 Stockholm (Suède), propriétaire de 50 parts sociales,

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, par leur mandataire, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée «IFORP S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.737, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192 du 24 janvier 2008.

- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seuls associés actuels de la Société et qu'ils ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide, de transférer le siège social et le siège de l'administration centrale et de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg à la République de Chypre, et de faire adopter par la Société la nationalité de la République de Chypre, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre officiel de l'inscription des personnes morales de la République de Chypre.

L'Assemblée générale décide que l'adresse du siège social à la République de Chypre sera comme suit: Office 202, Stasinou Avenue 8, Nicosia 1066.

L'Assemblée générale déclare également:

- que la présente résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales et a payé aux autorités compétentes tous les impôts prévus par la loi luxembourgeoise;

- que la présente résolution de transfert de siège social et de siège de l'administration centrale et de direction effective et l'adoption par la Société de la nationalité de la République de Chypre n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une personne juridique nouvelle, ce transfert de siège social étant réalisé sans «rupture» de la personnalité juridique.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de «IFORP S.à r.l.» en «IFORP Ltd», le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre officiel de l'inscription des personnes morales de la République de Chypre.

*Troisième résolution*

L'Assemblée générale confirme Madame Georgia GEORGIU, née le 25 avril 1978 à Lefkosia (Chypre), demeurant à Lefkosia 1026 (Chypre), Nestoros, 42, comme directeur unique le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre officiel de l'inscription des personnes morales de la République de Chypre.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2014. Relation GRE/2014/1145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014044612/124.

(140050630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Blairhill Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 135.706.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 mars 2014*

La démission de Monsieur Christophe JASICA de son mandat de gérant B a été acceptée avec effet au 26 mars 2014.

L'élection de Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions de gérant B avec effet au 26 mars 2014 a été acceptée.

L'élection de Madame Laurence CHRISTIANY, née le 10 septembre 1972 à Thionville (France) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions de gérant B avec effet au 26 mars 2014 a également été acceptée.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2014046966/17.

(140053779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Standard Chartered Bank Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.321.

A la date du 1<sup>er</sup> avril 2014, il est à noter:

- la démission de Monsieur Liévin Tshikali de son mandat d'agent de conformité confirmé de la succursale avec effet immédiat;

- la nomination de Monsieur John Paul Mckeon, né le 20 mars 1973 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouvel agent de conformité confirmé de la succursale avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, les représentants permanents de la succursale sont désormais les suivants:

- Madame Josée Lynda Denis, dirigeante de la Succursale
- Monsieur John Paul Mckeon, agent de conformité confirmé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Standard Chartered Bank Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2014046773/20.

(140053357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Mylan Luxembourg L4 S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 157.094.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 78 du 14 janvier 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mylan Luxembourg L4 S.C.S.

Signature

Référence de publication: 2014046608/14.

(140053173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Immet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 139.858.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 12 février 2014 à 14.00 heures.*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter les démissions des administrateurs de catégorie B:

Geneviève BLAUEN-ARENDET, administrateur de catégorie B et Présidente ayant pour adresse professionnelle 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg,

Marc SCHMIT, administrateur de catégorie B ayant pour adresse professionnelle 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg,

Thierry TRIBOULOT administrateur de catégorie B ayant pour adresse professionnelle 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme en remplacement des administrateurs de catégories B:

Xavier SOULARD, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

André WILWERT, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Eric TAZZIERI, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2017

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes:

MARCO RIES, ayant pour adresse professionnelle 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale nomme en remplacement du Commissaire aux Comptes:

FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., R.C.S. Luxembourg B 177.770, 10a, rue Henri Schnadt (bureau 4a), L-2530 Luxembourg,

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2017.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014044617/38.

(140051604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Imray Consulting, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1452 Luxembourg, 26, rue Théodore Eberhard.  
R.C.S. Luxembourg B 185.606.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Adil MSATFA, Consultant en Finance, né à Settat (Maroc), le 28 Juillet 1979, demeurant à F-78700 CONFLANS ST HONORINE, 20, Rue du Clos Fleuri, agissant tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire de son épouse Madame Achouak BENLAHMAR MSAFTA, Organisateur-Conseil, à F-78700 CONFLANS ST HONORINE, 20, Rue du Clos Fleuri (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents et représentés, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présents, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «IMRAY CONSULTING».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique.

**Art. 3.** La société a pour objet de fournir des prestations de conseil en management, organisation, et informatique pour le compte de ses clients: organisations publiques ou privées, par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer des missions de services qui visent à améliorer le fonctionnement et la performance, actuels ou futurs, de ses clients.

D'une façon générale, la Société peut prendre directement ou indirectement des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par le ou les associés lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation «ad nutum» par les associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 8.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe des gérants, avec pouvoir de délégation réciproque.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissement, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales.
- Le solde restant à la libre disposition des associés.



En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire:*

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération:*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

1. Monsieur Adil MSATFA, prénommé, . . . . .	24
2. Madame Achouak BENLAHMAR MSAFTA, prénommée, . . . . .	76
Total: . . . . .	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en été justifié au notaire instrumentaire qui le constate.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que<sup>1</sup> ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent soixante-huit euros (968,- EUR).

*Décisions des associés:*

Et ensuite les associés, présents et représentés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Adil MSATFA, prénommé, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa signature.

2. Le siège social est établi au 26, rue Théodore Eberhard, L-1452 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.MSATFA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20.03.2014. Relation: LAC/2014/12970. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27.03.2014.

Référence de publication: 2014044622/88.

(140051621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

**Jasmine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 60.450.

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Josiane Marie dit Jasmine KOPS-BUCHLER, gérante, demeurant à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée JASMINE S.à r.l., (enseigne commerciale: CAFE-BRASSERIE BEIM RENERT), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 13 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 646 du 19 novembre 1997, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur:

Madame Josiane Marie dit Jasmine KOPS-BUCHLER, gérante, demeurant à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'ils fixera.

*Troisième résolution*

L'associé unique donne décharge au gérant pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer commissaire à la liquidation:

Monsieur Joseph TREIS, avec adresse professionnelle à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2014. Relation: LAC/2014/12374. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044653/42.

(140050861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

**Mountain Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 142.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014045968/10.

(140052834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

**Arche Développement S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 79.054.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement rendu le 20 mars 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ARCHE DEVELOPPEMENT S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 22 avril 2004.

Par le même jugement, le tribunal a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Jean-François PIERRET

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014045573/16.

(140052257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**Eaton Holding XII B.V. / S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.654.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

(1) Aeroquip International, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with office address at Eaton Center. 1111 Superior Avenue, Cleveland, Ohio 44114-2584, United States of America and registration number 0733827;

(2) Eaton Holding III S.à.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with office address at Rue Eugène Ruppert 12, L-2453, Luxembourg, Luxembourg and registration number B 111750; and

(3) Eaton International Corporation, a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with office address at Eaton Center. 1111 Superior Avenue, Cleveland, Ohio 44114-2584, United States of America and registration number 0774638;

(the "Shareholders").

All the Shareholders are hereby represented by Mrs Sofia Da Chao Conde, private employee, residing professionally in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I. The appearing parties are the shareholders of Eaton Holding XII B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Europalaan 202, 7559 SC Hengelo, The Netherlands, and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 59171685 (the "Company").

II. That the 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten Eurocents) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;

2. Acknowledgment of the written resolutions of the shareholders of the Company taken in The Netherlands dated 10 February 2014, resolving, inter alia, to transfer the effective place of management of the Company from The Netherlands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Approval of (i) the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a "société à responsabilité limitée" and (ii) the adoption of the Luxembourg nationality by the Company with effect as of the date of the present deed;

4. Approval of the restatement of the articles of association of the Company with effective date as of the date of the present deed;

5. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;

6. Acknowledgment of the resignation of the managers of the Company with effect as of the date of the present deed;

7. Approval of the appointment with effect as of the date of the present deed of Mrs. Sabine Colette Knobloch, Mr. Johannes Gerhardus Maria Vosman and Mr. Alexis Reynald Hubert as managers of the Company; and

8. Miscellaneous.

IV. The meeting was provided with the following documents:

i. A copy of the executed minutes of a meeting of the managers of the Company held in The Netherlands on 10 February 2014;

ii. A copy of the resolutions taken by the Shareholders of the Company in The Netherlands dated 10 February 2014, including the current articles of association of the Company;

iii. An interim balance sheet of the Company dated 1<sup>st</sup> January 2014; and

iv. A statement of value dated 10 February 2014.

All the above mentioned documents having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

After approval of the above statements, the Shareholders passed the following resolutions:

*First resolution:*

It is unanimously resolved to waive the right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is unanimously resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholders taken in The Netherlands dated 10 February 2014, resolving inter alia to transfer the effective place of management of the Company from The Netherlands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the “Transfer and Continuation”).

The Shareholders confirm that the effective place of management of the Company shall be located at 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, effective as of the date of the present deed.

*Third resolution:*

It is unanimously resolved that the Company, currently incorporated as a Dutch company and with effective place of management in The Netherlands, adopts the form of a Luxembourg “société à responsabilité limitée” to be continued in the Grand-Duchy of Luxembourg. As a result of the Transfer and Continuation, the Company will acquire the Luxembourg nationality with effect as of the date of the present deed.

*Fourth resolution:*

It is unanimously resolved to entirely restate the articles of association of the Company in order to make them complying with those of a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, as set out below:

## ARTICLES OF ASSOCIATION

### Definition of terms

**Art. 1.** In these articles of association, the following terms have the following meanings:

- a. general meeting: the corporate body of the company formed by the shareholders or, as the case may be, the meeting of the holders of a meeting right;
- b. depositary receipts: depositary receipts for shares in the company’s capital;
- c. subsidiary: a legal entity or company in which the company directly or indirectly holds more than fifty per cent (50%) of the voting rights;
- d. annual accounts: the balance sheet and the profit and loss account, plus the explanatory notes thereto;
- e. written/in writing: in the form of any message transmitted and received in writing via any normal means of communication, including fax or e-mail;
- f. holder of a meeting right: party who, pursuant to the law or these articles of association, holds a meeting right;
- g. meeting right: the right to attend and address the general meeting, either in person or by written proxy.

### Name, duration and corporate seat

**Art. 2.**

2.1 The company’s name is:

Eaton Holding XII B.V. / S.à r.l.

2.2 The Company is constituted for an unlimited duration as a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”).

2.3 The company has its corporate seat in Hengelo and its central administration in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### Objects

**Art. 3.** The objects of the company are:

- a. to incorporate, conduct the management of, participate in and take any other financial interest in other companies and/or enterprises;
- b. to render administrative, domiciliation, technical, financial, accounting, treasury, economic or managerial services to other companies, persons and/or enterprises;

c. to acquire, license, lease, dispose of, manage and operate real property, personal property and other goods, including patents, trademark rights, licences, permits and other industrial property rights;

d. to borrow and/or lend monies, provide security or guarantee or otherwise warrant performance jointly and severally on behalf of others,

the foregoing whether or not in collaboration with third parties and inclusive of the performance and promotion of all activities which directly and indirectly relate to those objects, all this in the broadest sense of the words.

### **Shares and depositary receipts**

#### **Art. 4.**

4.1 The issued share capital of the company amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into hundred and twenty-five thousand (125,000) shares.

4.2 The shares have a nominal value of ten eurocents (EUR 0.10) each.

4.3 All shares are registered and are numbered consecutively from 1 onwards. No share certificates shall be issued. Attached to each share is a voting right, a meeting right and a right to share in the company's profits and reserves, in accordance with the provisions of these articles of association.

4.4 No meeting right is attached to depositary receipts. In deviation of the provision in the preceding sentence, the general meeting is authorized to attach or to cancel the meeting right in relation to one (1) or more depositary receipts.

### **Shareholders' register**

#### **Art. 5.**

5.1 The company's board of directors shall keep a register in which the names and addresses of all the shareholders are recorded, specifying the date on which they acquired their shares, the date of acknowledgment by or service upon the company, the type or class of the shares and the amount paid up on each share. Should a shareholder be exempt from an obligation, requirement or suspension of rights under the articles of association, that exemption shall be noted. The register shall also contain the names and addresses of all holders of a usufruct or right of pledge on shares, specifying the date on which they acquired such usufruct or right of pledge, the date of acknowledgment by or service upon the company and the rights attached to the shares which are vested in them in accordance with articles 11 and 29 of these articles of association. The names and addresses of the holders of depositary receipts to which a meeting right is attached shall be recorded in the register, specifying the date on which the meeting right was attached to their depositary receipts and the date of acknowledgement by or service upon the company.

5.2 Shareholders and others whose details must be included in the shareholders' register pursuant to paragraph 1 of this article shall provide the board of directors with the required details in a timely fashion. If an electronic address is also provided for inclusion in the shareholders' register, such provision shall be deemed the permission of the relevant shareholder or other holder of a meeting right to be sent all notifications and announcements, as well as convocations to general meetings, by electronic means.

5.3 The register shall be updated regularly. All entries or notes in the register shall be signed by a director.

5.4 Further to a request to that effect, the board of directors shall provide each shareholder, usufructuary, pledgee or holder of a depositary receipt to which a meeting right is attached with an extract from the register relating to its entitlement to its share or depositary receipt, free of charge. If a usufruct or right of pledge has been created on a share, the extract will specify to whom the rights referred to in articles 11 and 29 of these articles of association accrue.

5.5 The board of directors shall make the register available at the company's offices for inspection by the shareholders as well as by the usufructuaries or pledgees to whom the rights referred to in articles 11 and 29 of these articles of association accrue as well as to holders of depositary receipts to which is attached a meeting right. The particulars in the register in respect of shares which have not been paid up in full shall be available for public inspection and a copy or an extract of such particulars shall be provided at no more than cost.

### **Issue of shares**

#### **Art. 6.**

6.1 The company may only issue shares pursuant to a resolution of the general meeting.

6.2 The board of directors may grant rights to subscribe for shares but subject to the approval of the general meeting.

### **Conditions for issuing of shares. Pre-emptive rights**

#### **Art. 7.**

7.1 Any resolution to issue shares shall also specify the issue price and any further conditions in connection with the issue. The issuing of shares shall require a notarial deed to be executed for that purpose before a civil-law notary, to which those involved are party.

7.2 With due observance of the restrictions stipulated by law, each shareholder shall have a pre-emptive right on any further share issue, in proportion to the aggregate amount of his shares.

7.3 Shareholders shall have a similar pre-emptive right with respect to the granting of rights to subscribe for shares.

7.4 The pre-emptive rights may be limited or suspended for each single issue by the general meeting.

### **Payment on shares**

#### **Art. 8.**

8.1 On subscription for a share, payment must be made of its nominal value. The full amount of the subscription price shall be paid by no later than the time of issue of the shares.

8.2 Payment on a share must be made in cash unless another form of contribution has been agreed. The company's permission is required to pay on shares in a currency other than that in which the nominal value of the shares is denominated.

### **Acquisition of shares by the company in its own capital**

#### **Art. 9.**

9.1 The company may only acquire shares in its own capital pursuant to a resolution of the board of directors, which resolution is subject to the approval of the general meeting.

9.2 Any acquisition by the company of shares in its own capital that are not fully paid up shall be null and void. Shares acquired by the company in its own capital shall be cancelled and the issued share capital of the company shall be reduced accordingly.

9.3 Unless it acquires such shares free of charge, the company may not acquire fully paid-up shares in its own capital if the amount of its equity, less the acquisition price, is less than the reserves that the company must maintain by law or pursuant to these articles of association or if the board of directors knows or could reasonably be expected to foresee that the acquisition would make the company unable to continue paying any of its due and payable debts.

9.4 If, after making such an acquisition that was not made free of charge, the company is unable to continue paying its due and payable debts, the directors shall, subject to the provisions of law, be jointly and severally liable to the company for the shortfall created by the acquisition. A party disposing of shares who knows or could reasonably be expected to foresee that the acquisition would make the company unable to continue paying any of its due and payable debts shall be liable to the company for payment of the shortfall created by the acquisition of that party's shares, with said liability not to exceed the acquisition price of the shares it disposed to the company and with due observance of the provisions of law.

9.5 The provisions in the preceding paragraphs shall not apply to shares acquired by the company by operation of law.

9.6 Any acquisition of shares at the expense of the reserves referred to in paragraph 3 of this article shall be null and void. The directors shall be jointly and severally liable to a good faith seller of shares who incurs a loss as a result of a sale being declared null and void.

9.7 The term 'shares' as used in this article shall be taken to include depositary receipts.

### **Capital reduction**

**Art. 10.** With due observance of article 4 paragraph 2 of these articles of association, the general meeting may resolve to reduce the issued capital of the company, either by a cancellation of shares or by a reduction of the nominal value of the shares by means of an amendment of the articles of association. Such resolution shall require the prior approval of the board of directors.

### **Transfer of shares and depositary receipts. Restricted rights**

#### **Art. 11.**

11.1 Subject to the provisions of article 12.1, the transfer of shares and the transfer - including the creation and disposal - of any restricted rights attached to shares shall require a notarial deed to be executed for that purpose before a civil-law notary, to which those involved are party.

11.2 The transfer in accordance with paragraph 1 of this article will also be valid vis-à-vis the company by operation of law. Unless the company is a party to the legal act, the rights attached to shares cannot be exercised until the company either acknowledges the legal act or the notarial deed has been served upon the company in accordance with the relevant statutory provisions.

11.3 The provisions of paragraph 2 of this article shall apply mutatis mutandis to the transfer of depositary receipts to which a meeting right is attached.

11.4 A shareholder may create a usufruct or right of pledge on one or more of his shares.

11.5 The voting right attached to the shares encumbered with a usufruct or right of pledge shall be vested in the shareholder. The voting right may be vested in the usufructuary or pledgee if this is stipulated on the establishment of the usufruct or right of pledge or if this is agreed afterwards in writing between the shareholder and the usufructuary or pledgee, provided that the transfer of the voting right is approved by the general meeting.

11.6 The provisions of paragraph 2 of this article shall apply mutatis mutandis to a written agreement as referred to in paragraph 5 of this article, above.

## **Transferability of shares. Approval**

### **Art. 12.**

12.1 If and in so far as all issued shares in the company's capital are held by a single private individual or legal entity - regardless of whether these are held together with the company itself - the shares can be transferred freely and without any restrictions.

In all other cases, each transfer of shares, in order to be valid, shall require the prior approval of the general meeting representing at least three-quarters of the share capital. Such approval shall be valid for three (3) months only.

12.2 A shareholder who wishes to transfer shares (the "applicant") shall notify the board of directors of that fact in writing, specifying the number of shares to be transferred and the names of the party(ies) to which the applicant wishes to transfer.

12.3 The board of directors shall be obliged to call a general meeting and arrange for such meeting to be held within four (4) weeks of receiving the applicant's notification referred to in paragraph 2 of this article.

If the board of directors fails to convene a general meeting within such term, the applicant shall be authorized to convene such general meeting within a period of two (2) weeks after the expiry of that term. The board of directors shall be obliged to provide the applicant with all information necessary in this respect.

The convening notice must contain the contents of the notification referred to in paragraph 2 of this article.

12.4 If the general meeting grants the approval requested, the transfer must take place within the following three (3) months.

12.5 The requested approval shall be deemed given if:

- a. the general meeting referred to in paragraph 3 of this article has not been held within the aforementioned term of four (4) weeks or two (2) weeks thereafter;
- b. that general meeting has failed to decide on the request for approval; and
- c. the approval is refused and the general meeting fails to simultaneously specify to the applicant (an) other party(ies) interested in purchasing for cash all shares to which the request for approval relates.

If the situation under paragraph 5a. of this article occurs, approval shall be deemed to have been given on the last date on which the general meeting should have ultimately been held.

12.6 Unless the applicant and the interested party(ies) specified by the general meeting and accepted by the applicant make deviating arrangements regarding the price or the method of determining the price, the purchase price of the shares shall be determined by an independent expert, who shall, at the request of the party with the greatest interest, be appointed by the Chairman of the Chamber of Commerce of the district in which the company is or should be registered.

12.7 The applicant shall remain entitled to withdraw his offer, provided that it does so within one (1) month of having been informed of the interested party(ies) to whom it may transfer all of the shares specified in the request for approval and of the price offered for the shares.

12.8 The costs incurred in determining the purchase price shall be borne:

- a. by the applicant if it withdraws its offer;
- b. in equal parts by the applicant and the buyer(s) if the shares are purchased by the interested party(ies), on the understanding that each buyer shall contribute to the costs in proportion to the number of shares it has bought;
- c. by the company, in all cases not included under a or b.

12.9 The company itself may only propose to buy the shares as contemplated in paragraph 5(c) of this article if the applicant so consents.

## **Board of directors**

### **Art. 13.**

13.1 The board of directors consists of one (1) or more board members, with the actual number being determined by the general meeting. Each board member of the company has the title of director.

13.2 The directors are appointed by the general meeting.

## **Suspension and dismissal**

### **Art. 14.**

14.1 The general meeting is authorized to suspend or dismiss a director from office at any time.

14.2 Any such suspension may be extended once or more often, but will be limited to a total of three (3) months. Such suspension shall expire on lapse of this period unless a resolution has been adopted either to lift the suspension or to dismiss the director prior to the end of this period.

## **Remuneration**

**Art. 15.** The general meeting determines the remuneration and other terms and conditions of employment of each director.

## Managerial duties

### Art. 16.

16.1 Subject to the restrictions set forth in these articles of association and with due observance of the law, the board of directors is charged with the management of the company.

16.2 The board of directors may adopt rules and regulations governing its decision-making process.

16.3 The board of directors may make a division of duties, specifying the individual duties of each director. Such division of duties shall require the approval of the general meeting.

16.4 The board of directors must conduct itself in accordance with the instructions of the general meeting. The board of directors is obliged to follow these instructions unless the instructions are contrary to the best interests of the company and the enterprise affiliated with the company.

## Meetings of the board of directors

### Art. 17.

17.1 The board of directors shall meet as often as a director requests a meeting.

17.2 Each director is authorized to convene a meeting of the board of directors in writing, specifying the topics to be discussed. Such convocation shall take place no later than five (5) days prior to the day of the meeting.

17.3 A summary reflection of the matters addressed at the meeting must be recorded in the minutes.

17.4 A director may be represented at the meeting by a fellow director authorized by written power of attorney.

17.5 No legally valid resolutions may be passed with regard to items that are not included in the agenda, the written convening notice or which have not been announced as prescribed or within the prescribed convocation term, unless the directors unanimously agree that resolutions on these items shall be passed.

## Resolutions of the board of directors. Conflict of interest

### Art. 18.

18.1 The board of directors adopts resolutions by an absolute majority of the votes cast. Each director has a right to cast one (1) vote. In the event the votes are equally divided, the proposal is rejected.

18.2 A director with a direct or indirect personal interest that conflicts with the company's interest may not take part in the deliberations or decision-making. If no resolution can be adopted by the board of directors as result thereof, such resolution must be adopted by the general meeting.

18.3 The directors may participate in a board of directors meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

18.4 The board of directors may adopt resolutions outside meetings provided that all its members have agreed with this method of decision-making and have expressed themselves regarding the proposal concerned in writing. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

## Representative authority

### Art. 19.

19.1 The board of directors represents the company. The authority to represent the company is also vested in two (2) directors acting jointly.

19.2 The board of directors may appoint officers with a general or special power of attorney. Each officer will represent the company within the scope of his authority. The officers' titles are determined by the board of directors.

## Approval of board resolutions

### Art. 20.

20.1 The general meeting is authorized to make subject to its approval resolutions by the board of directors. Any such resolution must be clearly described and reported to the board of directors in writing.

20.2 The absence of approval as defined in this article will not impair the representative authority of the board of directors or of the directors.

## Absence. Inability to act

**Art. 21.** If one or more director(s) is/are absent or unable to perform his/their duties, the remaining director or directors shall be temporarily charged with the management of the company. In the event of the absence or inability to act of all the directors or the sole director, a person appointed for that purpose by the general meeting shall be temporarily charged with the management of the company.



## Financial year. Annual accounts

### Art. 22.

22.1 The financial year corresponds with the calendar year.

22.2 The board of directors is required to draw up the annual accounts within five (5) months of the end of the company's financial year, unless this period has been extended by a maximum of six (6) months by the general meeting on account of special circumstances.

22.3 The annual accounts must be signed by the directors; if one or more of their signatures is missing, this shall be stated giving the reason therefore.

22.4 The general meeting adopts the annual accounts.

22.5 A resolution to adopt the annual accounts shall not automatically discharge a director. The general meeting may resolve to grant one or more directors full or partial discharge.

22.6 If all of the shareholders are also directors of the company, the signing of the annual accounts by all of the directors shall also be considered an adoption as referred to in paragraph 4 of this article, provided that all of the other holders of a meeting right have been given the opportunity to take cognisance of the annual accounts in question and have indicated their assent to this method of adoption as referred to in article 31 paragraph 1 of these articles of association. Contrary to the provisions of paragraph 5 of this article, this adoption shall also constitute a discharge of the directors.

22.7 If so required by law, the company shall instruct a qualified auditor to examine its accounts and records. The general meeting is authorized to appoint the auditor. If the general meeting fails to appoint the auditor, the board of directors is authorized to do so. The appointment of the auditor may be withdrawn for good reasons.

22.8 The statutory provisions apply to the annual report, the additional data to be added, the auditor's report and the publication of the annual report.

## Profits

### Art. 23.

23.1 The general meeting is authorized to allocate the profit determined by adopting the annual accounts and to resolve on any distributions, to the extent that the company's equity exceeds the reserves that the company must maintain pursuant to the law or these articles of association.

23.2 A resolution intending a distribution shall not be effected until the board of directors approves such resolution. The board of directors shall withhold such approval only if it knows, or could reasonably be expected to foresee, that the distribution would make the company unable to continue paying any of its due and payable debts.

23.3 If, after making such a distribution, the company is unable to continue paying its due and payable debts, the directors shall, subject to the provisions of prevailing law, be jointly and severally liable to the company for the shortfall created by the distribution. A party receiving such distribution who knows or could reasonably be expected to foresee that the distribution would make the company unable to continue paying any of its due and payable debts shall be liable to the company for payment of the shortfall created by the distribution, with said liability not to exceed the amount of the distribution received by that party and with due observance of the provisions of prevailing law.

23.4 In calculating the profit distribution, the shares held by the company in its own capital will not be taken into account.

23.5 In calculating the amount to be distributed on each share, only the amount of the obligatory payments on the nominal amount of the shares will be taken into account.

23.6 A claim of a shareholder to receive a distribution expires after five (5) years.

## General meetings

### Art. 24.

24.1 At least once during each financial year, either a general meeting shall be held, or resolutions shall be passed in accordance with article 31 paragraph 1 of these articles of association, or the annual accounts shall be adopted with due observance of the provisions of article 22 paragraph 6 of these articles of association.

24.2 The agenda for such general meeting as mentioned in paragraph 1 of this article shall, among other things, include the following items:

- a. the annual report;
- b. adoption of the annual accounts;
- c. discharging the directors for the management they performed in the past financial year;
- d. allocation of result;
- e. the filling of any vacancies;

f. other proposals by the board of directors or shareholders or others entitled to cast votes and/or other holders of a meeting right, provided that these proposals have been raised and announced with due observance of the provisions of article 26 of these articles of association.

## Other meetings

### Art. 25.

25.1 Without prejudice to the provisions of article 24 paragraph 1 of these articles of association, other general meetings shall be held as often as the board of directors or a single director considers necessary.

25.2 One or more shareholders who, alone or together, represent at least one one-hundredth (1/100) of the issued capital may submit a written request to the board of directors to convene a general meeting, provided that such request contains a detailed description of the items to be addressed at said meeting. The board of directors will take the steps necessary to ensure that the general meeting is held within four (4) weeks of its receipt of such request, except in the event of a countervailing substantial company interest.

25.3 For the purposes of the application of this article, shareholders shall be equated with other holders of a meeting right.

## Convocation of meetings. Agenda

### Art. 26.

26.1 General meetings are convened by the board of directors or a single director, without prejudice to the provisions laid down in article 25 paragraph 2 of these articles of association.

26.2 Convocation shall take place in writing to the addresses recorded in the register of shareholders with due observance of article 5 paragraph 2 of these articles of association and no less than on the eighth (8<sup>th</sup>) day prior to the day of the meeting.

26.3 The convening notice shall specify the matters to be addressed at the general meeting. Any matters not specified in the convening notice may be announced later, with due observance of the requirements of paragraph 5 of this article.

26.4 Shareholders and other holders of a meeting right who jointly represent at least one one-hundredth (1/100) part of the issued capital shall be entitled to request the board of directors to place one (1) or more matters on the agenda for the next general meeting. The board of directors shall place such matter(s) on the agenda except in the event of a countervailing substantial company interest. If the convening notice referred to in paragraph 2 of this article for the next meeting has already been sent out and there are fewer than thirty (30) days between the request for matters to be placed on the agenda and the day of the next meeting, the said matters shall be placed on the agenda for the meeting following that next meeting.

26.5 No legally valid resolutions may be passed with regard to items that are not included in the agenda, the written convening notice or which have not been announced as prescribed or within the prescribed convocation term, unless all holders of a meeting right have agreed with the decision-making on these items and the directors have been given the opportunity to advise on the items to be resolved upon prior to the adoption thereof.

## Venue for general meetings

**Art. 27.** General meetings shall be held in the municipality in which the company has its corporate seat, its head office, in the municipality of Amsterdam, or in the municipality of Haarlemmermeer (Schiphol Airport), or in the Grand-Duchy of Luxembourg. A general meeting may be held elsewhere, provided that all holders of a meeting right have agreed with the meeting venue and the directors have been given the opportunity to advise on the items to be resolved upon prior to the adoption thereof.

## Chair. Minutes.

### Art. 28.

28.1 The general meeting shall appoint its own chairperson. The chairperson appoints a secretary.

28.2 The secretary shall take minutes of the proceedings at each general meeting. The said minutes shall be confirmed and signed in evidence thereof by the chairperson and the secretary.

28.3 The chairperson or the party who convened the meeting may resolve to have a notarial report made of the proceedings at the meeting. Such notarial report shall be co-signed by the chairperson.

28.4 The board of directors is required to keep records of the resolutions adopted by the general meeting and deposit them at the company's office for inspection by the shareholders and other holders of a meeting right. Upon request, each shareholder and holder of a meeting right will be provided with a copy of or excerpt from the records at no more than cost.

28.5 If the board of directors is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting is responsible for ensuring that the board of directors is given a copy of the resolutions adopted as soon as possible after the meeting.

## Meeting right. Right to attend

### Art. 29.

29.1 A meeting right is allocated to shareholders, holders of depositary receipts for shares to which a meeting right is attached and to usufructuaries and pledgees who hold voting rights. Usufructuaries and pledgees who do not hold voting

rights shall not have a meeting right unless provisions to the contrary were agreed upon the creation or transfer of the usufruct or right of pledge.

29.2 Each holder of a meeting right or its representative who attends a meeting must sign the attendance list.

29.3 Each holder of a meeting right or its representative participating in the general meeting by way of electronic means of communication shall be identified by the chairperson in the manner as stated in the terms and conditions mentioned in paragraph 6 of this article. The name of the holder of a meeting right and the name of any representative participating in the general meeting by way of electronic means of communication shall be added to the attendance list.

29.4 The directors have, in that capacity, an advisory vote at general meetings.

29.5 The general meeting may resolve to allow persons, other than those referred to in this article, to attend general meetings of shareholders.

29.6 The board of directors may determine that a holder of a meeting right or its representative may attend and address general meetings, and, insofar as possible, exercise its voting right by electronic means of communication. The board of directors sets the terms and conditions for electronic participation to the meeting as mentioned in the previous sentence and announces those in the convening notice. These conditions in any case encompass the method by which the holder of a meeting right or its representative can (i) be identified through the electronic means of communication, (ii) take direct cognisance of the proceedings at the meeting and (iii) insofar as possible, exercise its voting right.

### **Resolutions of the general meeting**

#### **Art. 30.**

30.1 Resolutions are passed by an absolute majority of the votes cast, unless the law or these articles of association require a greater majority.

30.2 Each share confers the right to cast one (1) vote. No votes may be cast during the general meeting for a share held by the company or any of its subsidiaries; nor for shares of which either of them holds the depositary receipts.

30.3 If there is a tie in voting at the election of persons, a drawing of lots shall determine the issue. If there is a tie in voting on other matters, the proposal shall be considered rejected.

30.4 Blank votes and invalid votes will be deemed not to have been cast.

30.5 The conditions as referred to in article 29 paragraph 6 of these articles of association mention the manner in which a shareholder or its representative may participate in the voting by way of electronic means.

### **Resolutions adopted outside a meeting**

#### **Art. 31.**

31.1 Shareholder resolutions may be adopted outside meetings, provided that all holders of a meeting right have agreed with this method of decision-making. The directors must be given the opportunity to advise on the items to be resolved upon prior to the adoption thereof.

31.2 If resolutions are passed outside meetings, the votes shall be cast in writing. The requirement that votes be cast in writing may also be satisfied if the resolution is adopted in writing and includes a statement of the method by which each of the shareholders cast its vote.

### **Amendment to the articles of association**

**Art. 32.** The general meeting is authorized to adopt a resolution to amend the articles of association. If a proposal to amend the articles of association is submitted to the general meeting, this must always be stated in the notice convening the general meeting and simultaneously a copy of the proposal containing the proposed amendment verbatim must be deposited at the company's office for inspection by the shareholders and other holders of a meeting right until the end of the meeting.

### **Dissolution and liquidation**

#### **Art. 33.**

33.1 The general meeting is authorized to adopt a resolution to dissolve the company. If a resolution is to be proposed to the general meeting for dissolving the company, such shall be stated in the convening notice.

33.2 In the event of the company being dissolved, the directors shall be the liquidators of the assets of the dissolved company, unless the general meeting appoints other persons to do so.

33.3 The liquidators have the same powers, duties and liabilities as directors, insofar as such is compatible with their task as liquidator.

33.4 Any surplus assets remaining after the company's debts have been settled shall be distributed to the shareholders in proportion to the aggregate nominal value of their individual shareholding.

33.5 After the company has ceased to exist, the company's accounts, records and other data carriers must be kept for seven (7) years by the person designated for that purpose by the liquidators.

### Applicable law

**Art. 34.** For all matters for which nothing is provided in these articles, reference is made to the provisions of the applicable laws.

#### *Fifth resolution:*

It is recorded that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from the interim balance sheet, and supporting statement of value referred to under items v) and vi) above, which have been delivered to the notary on the date hereof.

A copy of the interim balance sheet, signed *ne varietur* by the Shareholders and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders state that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

The Shareholders state that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the amount of its share capital being EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros).

#### *Sixth resolution:*

It is unanimously resolved to acknowledge the resignation of the following persons as managers of the Company as of the date of the present deed:

- Mr. Maarten Arnoud Verhoeven;
- Mr. Soner Canel;
- Mr. Alexis Reynald Hubert.

and to grant them full discharge for the performance of their mandate as managers of the Company as from their appointment until the date hereof.

#### *Seventh resolution:*

It is unanimously resolved to appoint the following persons as managers of the Company as at the date of the present deed and for an undetermined duration:

- Mrs. Sabine Colette Knobloch, born in Yutz (France), on 23 December 1967, with address at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Johannes Gerhardus Maria Vosman, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on 1<sup>st</sup> October 1960, with address at 27, rue des Champs, L-7480 Tuntange, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Alexis Reynald Hubert, born in Ulmiz (Switzerland), on 27 May 1972, with address at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

According to article 19 of the Articles: "The board of directors represents the company. The authority to represent the company is also vested in two (2) directors acting jointly".

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

(1) Aeroquip International, Inc., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social sis à Eaton Center. 1111 Superior Avenue, Cleveland, Ohio 44114-2584, Etats-Unis d'Amérique et numéro d'immatriculation 0733827;

(2) Eaton Holding III S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, avec siège social sis au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg et numéro d'immatriculation B 111750; et

(3) Eaton International Corporation, une société constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, avec siège social sis à Eaton Center. 1111 Superior Avenue, Cleveland, Ohio 44114-2584, Etats-Unis d'Amérique et numéro d'immatriculation 0774638;

(les "Associés").

Tous les Associés sont ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de Eaton Holding XII B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Europalaan 202, 7559 SC Hengelo, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 59171685 (la "Société").

II.- Que les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Prise de connaissance des résolutions écrites des associés de la Société adoptées aux Pays-Bas en date du 10 février 2014, décidant, inter alia, de transférer le centre effectif de gestion de la Société des Pays-Bas à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. Approbation (i) de la poursuite de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et (ii) de l'adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société avec effet à la date du présent acte;
4. Approbation de la refonte des statuts de la Société avec date d'effet à la date du présent acte;
5. Confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs de la Société et du capital social émis libéré de la Société;
6. Prise de connaissance de la démission des gérants de la Société avec effet à la date du présent acte;
7. Approbation de la nomination avec effet à la date du présent acte de Mme Sabine Colette Knobloch, M. Johannes Gerhardus Maria Vosman et M. Alexis Reynald Hubert en tant que gérants de la Société; et
8. Divers.

IV. Les documents suivants ont été fournis à l'assemblée:

- i. Une copie du procès verbal de la réunion des gérants de la Société tenue le 10 février 2014;
- ii. Une copie des résolutions adoptées par les Associés de la Société aux Pays-Bas en date du 10 février 2014, incluant les statuts actuels de la Société;
- iii. Un bilan comptable intérimaire de la Société en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014; et
- iv. Une déclaration de valeur en date du 10 février 2014.

Les documents mentionnés ci-dessus ayant été signés "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Suite à l'approbation des déclarations ci-dessus, les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Il est unanimement décidé de renoncer au droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est unanimement décidé de prendre connaissance et de confirmer les résolutions des Associés adoptées aux Pays-Bas en date du 10 février 2014, décidant inter alia de transférer le centre effectif de gestion de la Société des Pays-Bas à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Transfert et la Poursuite").

Les Associés confirment que le centre effectif de gestion de la Société sera situé au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, effectif à la date du présent acte.

*Troisième résolution:*

Il est unanimement décidé que la Société, actuellement constituée en tant que société hollandaise et avec centre effectif de gestion aux Pays-Bas, adopte la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera poursuivie au Grand-Duché de Luxembourg. En conséquence du Transfert et de la Poursuite, la Société acquerra la nationalité luxembourgeoise avec effet à la date du présent acte.

*Quatrième résolution:*

Il est unanimement décidé de refondre entièrement les statuts de la Société de sorte à les rendre compatibles avec ceux d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, tel que décrit ci-dessous:

STATUTS

**Définition des termes**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Aux termes des présents statuts, les termes suivants auront les significations suivantes:

- a. assemblée générale: l'organe social de la société constitué par les associés ou, selon le cas, l'assemblée des titulaires d'un droit à l'assemblée;
- b. certificats de dépôt: certificats de dépôt des parts sociales dans le capital social;
- c. filiale: une entité juridique ou société dans laquelle la société détient directement ou indirectement plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote;
- d. comptes annuels: le bilan et le compte de profits et pertes, et les annexes explicatives de ces derniers;
- e. écrit/par écrit: forme de tout message transmis et reçu par écrit par tout moyen normal de communication, incluant la télécopie et l'e-mail;
- f. titulaire d'un droit à l'assemblée: partie qui, en vertu de la loi ou des présents statuts, a un droit à l'assemblée;
- g. droit à l'assemblée: droit de participer et prendre part à l'assemblée générale, soit en personne soit par procuration écrite.

**Dénomination, durée et siège social**

**Art. 2.**

2.1 La dénomination de la société est:

Eaton Holding XII B.V. / S.à r.l.

2.2 La société est constituée pour une durée indéterminée sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

2.3 La société a son siège social à Hengelo et son administration centrale dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**Objet**

**Art. 3.** La société a pour objet de:

- a. constituer, gérer, prendre des participations et détenir tout autre intérêt financier dans d'autres sociétés ou entreprises;
  - b. fournir des services administratifs, de domiciliation, techniques, financiers, comptables, de trésorerie, économiques ou de gestion à d'autres sociétés, personnes, et/ou entreprises;
  - c. d'acquérir, donner en licence, louer, céder, gérer et exploiter des biens immobiliers, des droits personnels et autres biens, incluant des brevets, marques, licences, permis et autres droits de propriété industrielle;
  - d. d'emprunter et/ou prêter des fonds, fournir des sûretés ou garanties ou autrement garantir les engagements, conjointement et solidairement, au nom d'autres,
- ce qui précède étant ou non en collaboration avec des tiers et incluant la réalisation et la promotion de toutes les activités liées directement ou indirectement à ces objets, le tout devant être compris dans la plus large acceptation des termes.

**Parts sociales et certificats de dépôt**

**Art. 4.**

4.1 La capital social émis s'élève à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales.

4.2 Les parts sociales ont une valeur nominale de dix cents d'Euros (0,10 EUR) chacune.

4.3 Toutes les parts sociales sont nominatives et sont numérotées consécutivement à partir de 1. Il ne sera pas émis de certificats de parts sociales. Il est attaché à chaque part sociale un droit de vote, un droit à l'assemblée et un droit de participer aux résultats de la société et aux réserves, conformément aux dispositions des présents statuts.

4.4 Aucun droit à l'assemblée n'est attaché aux certificats de dépôt. Contrairement aux dispositions de la phrase précédente, l'assemblée générale est autorisée à attacher ou à annuler un droit à l'assemblée se rapportant à un (1) ou plusieurs certificats de dépôt.

### **Registre des associés**

#### **Art. 5.**

5.1 Le conseil de gérance de la société devra tenir un registre dans lequel les noms et adresses de tous les associés seront inscrits, indiquant la date à laquelle ils ont acquis leurs parts sociales, la date de reconnaissance par ou signification à la société, le type ou classe de parts sociales et le montant libéré pour chaque part sociale. Dans l'hypothèse où un associé serait exempté d'une obligation, d'une exigence ou d'une suspension de droit en vertu des statuts, cette exemption devra être mentionnée. Le registre devra également contenir les noms et adresses de tous les titulaires d'un usufruit ou d'un droit de gage sur les parts sociales, indiquant la date à laquelle ils ont acquis ce droit d'usufruit ou ce droit de gage, la date de reconnaissance par ou signification à la société et tous droits attachés aux parts sociales qui leur sont attribués en vertu des articles 11 et 29 des présents statuts. Les noms et adresses des titulaires des certificats de dépôt auxquels un droit à l'assemblée est attaché seront inscrits sur le registre, indiquant la date à laquelle le droit à l'assemblée a été attaché à leurs certificats de dépôt et la date de la reconnaissance par ou signification à la société.

5.2 Les associés et autres personnes dont les détails doivent figurer dans le registre d'associés en vertu du paragraphe 1 de cet article devront fournir au conseil de gérance les détails demandés en temps opportun. Si une adresse électronique est également communiquée afin d'être mentionnée dans le registre d'associés, une telle communication devra être considérée comme une autorisation de la part de cet associé ou du titulaire d'un droit à l'assemblée que lui soit adressé toutes notifications et annonces, ainsi que les convocations aux assemblées générales, par voie électronique.

5.3 Le registre devra être mis à jour régulièrement. Toutes les entrées et notes dans le registre devront être signées par un gérant.

5.4 Suite à une demande à cet égard, le conseil de gérance devra fournir à tout associé, usufruitier, bénéficiaire d'un gage ou titulaire d'un certificat de dépôt auquel un droit à l'assemblée est attaché un extrait du registre se rapportant à son droit aux parts sociales ou certificats de dépôt, sans frais. Si un usufruit ou droit de gage a été créé sur une part sociale, l'extrait devra spécifier qui peut exercer les droits mentionnés aux articles 11 et 29 des présents statuts.

5.5 Le conseil de gérance devra mettre à disposition le registre au siège de la société pour inspection par les associés ainsi que par les usufruitiers ou les bénéficiaires de gage à qui les droits conférés par les articles 11 and 29 des présents statuts ont été attribués ainsi qu'à tout titulaire de certificats de dépôt auxquels sont attachés un droit à l'assemblée. Les données dans le registre relatives aux parts sociales qui n'ont pas été libérées en totalité seront disponibles pour consultation publique et une copie ou un extrait de ces données devront être fournies à leur coût réel.

### **Emission de parts sociales**

#### **Art. 6.**

6.1 La société ne peut émettre des parts sociales qu'en vertu d'une résolution de l'assemblée générale.

6.2 Le conseil de gérance peut accorder des droits de souscription à des parts sociales sous réserve de l'accord de l'assemblée générale.

### **Conditions pour l'émission de parts sociales. Droits préférentiels de souscription**

#### **Art. 7.**

7.1 Toute résolution pour émettre des parts sociales devra également indiquer le prix d'émission et toute autre condition en rapport avec cette émission. L'émission de parts sociales nécessitera un acte notarié devant être signé dans ce but, devant notaire, aux termes duquel les personnes impliquées sont parties.

7.2 Dans le respect des restrictions prévues par la loi, chaque associé aura un droit préférentiel de souscription lors de toute émission de parts sociales, en proportion du montant total de ses parts sociales.

7.3 Les associés auront un droit préférentiel de souscription similaire s'agissant de l'octroi de droits à souscrire à des parts sociales.

7.4 Le droit préférentiel de souscription peut être limité ou suspendu lors de chaque émission par l'assemblée générale.

### **Libération des parts sociales**

#### **Art. 8.**

8.1 Lors de la souscription d'une part sociale, la valeur nominale des parts sociales devra être libérée. Le montant total du prix de souscription devra être libéré au plus tard au moment de l'émission des parts sociales.

8.2 La libération des parts sociales doit se faire en numéraire sauf lorsqu'une autre forme d'apport a été convenu. L'accord de la société est requis en cas de libération dans une monnaie différente de celle dans laquelle la valeur nominale des parts sociales est libellée.

## Acquisition de parts sociales par la société en son nom

### Art. 9.

9.1 La société ne peut acquérir ses propres parts sociales qu'en vertu d'une résolution du conseil de gérance, laquelle est soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

9.2 Toute acquisition par la société en son nom de parts sociales qui ne sont pas entièrement libérées sera nulle. Les parts sociales acquises par la société en son nom devront être annulées et le capital social émis devra être réduit en conséquence.

9.3 Sauf si elle acquiert les parts sociales gratuitement, la société ne peut pas acquérir ses propres parts sociales entièrement libérées si le montant de ses capitaux propres, diminué du prix d'acquisition, est inférieur aux réserves que la société doit constituer en vertu de la loi ou des présents statuts ou si le conseil de gérance a connaissance ou aurait pu prévoir que l'acquisition rendrait la société dans l'incapacité de continuer à payer l'ensemble de ses dettes échues et exigibles.

9.4 Si, après avoir réalisé cette acquisition non gratuitement, la société est incapable de continuer à payer l'ensemble de ses dettes échues et exigibles, les gérants seront, sous réserve des dispositions de la loi, responsables conjointement et solidairement envers la société du déficit résultant de l'acquisition. Une partie disposant des parts sociales qui connaît ou pouvait raisonnablement prévoir que l'acquisition rendrait la société dans l'incapacité de continuer à payer l'ensemble de ses dettes échues et exigibles sera responsable envers la société du paiement du déficit résultant de l'acquisition des parts sociales de cette partie, ladite responsabilité ne devant pas excéder le prix d'acquisition des parts sociales dont elle a disposé envers la société et dans le respect des dispositions de la loi.

9.5 Les dispositions des paragraphes précédents ne s'appliqueront aux parts sociales acquises par la société par effet de la loi.

9.6 Toute acquisition de parts sociales au détriment des réserves visées au paragraphe 3 du présent article est nulle et non avenue. Les gérants seront conjointement et solidairement responsables envers un vendeur de parts sociales de bonne foi qui subit une perte en raison du fait que la cession est déclarée nulle et non avenue.

9.7 Le terme «parts sociales» employé dans le présent article doit être considéré comme incluant les certificats de dépôt.

## Réduction de capital social

**Art. 10.** Sous réserve de respecter l'article 4 paragraphe 2 des présents statuts, l'assemblée générale peut décider de réduire le capital de la société, soit par l'annulation de parts sociales soit par réduction de la valeur nominale des parts sociales au moyen d'une modification des statuts de la société. Une telle résolution nécessitera l'accord préalable du conseil de gérance.

## Transfert of parts sociales et certificats de dépôt. Droits limités

### Art. 11.

11.1 Sous réserve des dispositions de l'article 12.1, le transfert de parts sociales et le transfert - incluant la constitution et la cession - de tout droit limité attaché à ces parts sociales nécessitera un acte notarié devant être signé dans ce but devant notaire, pour lequel ceux impliqués sont parties.

11.2 Le transfert en application du paragraphe 1 de cet article sera également valable vis-à-vis de la société par l'effet de la loi. Sauf si la société est partie à l'acte légal, les droits attachés aux parts sociales ne pourront pas être exercés jusqu'à ce que la société prenne acte de l'acte légal ou que lui soit signifié l'acte notarié conformément aux dispositions légales applicables.

11.3 Les dispositions du paragraphe 2 de cet article s'appliqueront mutatis mutandis au transfert de certificats de dépôt auxquels un droit à l'assemblée est attaché.

11.4 Un associé peut constituer un usufruit ou un droit de gage sur une ou plusieurs de ses parts sociales.

11.5 Le droit de vote attaché aux parts sociales grevées d'un usufruit ou d'un droit de gage sera attribué à l'associé. Le droit de vote peut être attribué à l'usufruitier ou au bénéficiaire du gage dans l'hypothèse où cela a été convenu lors de la constitution de l'usufruit ou du droit de gage ou si cela a été convenu par la suite par écrit entre l'associé et l'usufruitier ou le bénéficiaire du gage, sous réserve que la transfert du droit de vote ait été approuvé par l'assemblée générale.

11.6 Les dispositions du paragraphe 2 de cet article s'appliqueront mutatis mutandis à un accord écrit tel que visé par le paragraphe 5 de cet article, ci-dessus.

## Cessibilité des parts sociales. Approbation

### Art. 12.

12.1 Si et dans la mesure où toutes les parts sociales émises sont détenues par un associé unique, personne physique ou personne morale, - peu importe qu'elle soient détenues ensemble avec la société elle-même - les parts sociales peuvent être cédées librement sans restrictions.



Dans tous les autres cas, chaque transfert de parts sociales, afin d'être valable, nécessitera l'accord préalable de l'assemblée générale représentant au moins trois quarts du capital social. Un tel accord ne sera valable que pour trois (3) mois uniquement.

12.2 Un associé souhaitant transférer des parts sociales (le "Demandeur") devra le notifier au conseil de gérance par écrit, en indiquant le nombre de parts sociales devant être transférées et les noms de la/des partie(s) auxquelles le Demandeur souhaite les transférer.

12.3 Le conseil de gérance sera tenu de convoquer une assemblée générale et devra faire en sorte que cette assemblée soit tenue dans un délai de quatre (4) semaines à compter de la réception de la notification du Demandeur visée au paragraphe 2 de cet article.

Si le conseil de gérance ne parvient pas à convoquer l'assemblée générale dans ce délai, le Demandeur sera autorisé à convoquer l'assemblée générale pendant une période de deux (2) semaines à compter de l'expiration du délai. Le conseil de gérance sera tenu de transmettre au Demandeur toutes les informations nécessaires à cet égard.

La notice de convocation devra indiquer le contenu de la notification visée au paragraphe 2 de cet article.

12.4 Si l'assemblée générale donne l'accord demandé, le transfert devra intervenir dans les trois (3) mois suivant ledit accord.

12.5 L'accord demandé sera réputé donné si:

- a. l'assemblée générale visée au paragraphe 3 de cet article n'a pas été tenue dans le délai ci-dessus mentionné de quatre (4) semaines ou de deux (2) semaines par la suite;
- b. l'assemblée générale n'est pas parvenue à se prononcer sur la demande d'accord; et
- c. l'accord est refusé et l'assemblée générale ne parvient pas à simultanément indiquer au Demandeur une ou des autres parties intéressé(es) dans l'acquisition en numéraire des parts sociales pour lesquelles la demande d'accord est effectuée.

Si la situation visée sous le paragraphe 5a. de cet article se produit, l'accord sera réputé avoir été donné à la dernière des dates à laquelle l'assemblée générale aurait dû se tenir.

12.6 Sauf si le Demandeur et les parties intéressées indiquées par l'assemblée générale et acceptées par le Demandeur ont convenu de règles contraires concernant le prix et les méthodes de détermination du prix, le prix d'acquisition des parts sociales sera déterminé par un expert indépendant, qui sera, à la requête de la partie ayant le plus grand intérêt, nommé par le Président de la Chambre de Commerce du ressort dans lequel la société est ou devrait être immatriculée.

12.7 Le Demandeur restera en droit de retirer son offre, sous réserve d'y procéder dans un délai d'un (1) mois après avoir été informé des parties intéressées à qui il peut transférer toutes les parts sociales précisées dans la demande pour accord et du prix offert pour les parts sociales.

12.8 Les coûts résultant de la détermination du prix d'acquisition devront être supportés:

- a. par le Demandeur s'il retire son offre;
- b. à parts égales par le Demandeur et l'acquéreur(s) si les parts sociales sont acquises par la/les partie(s) intéressée(s), étant entendu que chaque acquéreur devra participer aux coûts en proportion du nombre de parts sociales acquises;
- c. par la société, dans tous les cas autres que ceux mentionnés sous a. et b.

12.9 La société elle-même peut seulement proposer d'acquérir les parts sociales tel qu'envisagé au paragraphe 5(c) de cet article, si le Demandeur y consent.

### **Conseil de gérance**

#### **Art. 13.**

13.1 Le conseil de gérance consiste en un (1) ou plusieurs membres, dont le nombre est déterminé par l'assemblée générale. Chaque membre du conseil de gérance de la société a la qualité de gérant.

13.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale.

### **Suspension et révocation**

#### **Art. 14.**

14.1 L'assemblée générale est autorisée à suspendre ou révoquer un gérant de son mandat à tout moment.

14.2 Une telle suspension peut être prolongée une ou plusieurs fois, mais sera limitée au maximum à trois (3) mois. Une telle suspension expirera à la fin de ladite période sauf si une résolution a été adoptée soit pour lever la suspension soit pour révoquer le gérant avant la fin de la période.

### **Rémunération**

**Art. 15.** L'assemblée générale détermine la rémunération et les autres termes et conditions de l'exercice des fonctions de chaque gérant.

## Devoirs de gestion

### Art. 16.

16.1 Sous réserve des restrictions résultant des présents statuts et dans le respect de la loi, le conseil de gérance est en charge de la gestion de la société.

16.2 Le conseil de gérance peut adopter des règles et réglementations régissant le processus d'approbation de ses décisions.

16.3 Le conseil de gérance peut séparer les devoirs de gestion, en précisant les devoirs individuels de chaque gérant. Une telle séparation de devoirs nécessitera l'accord de l'assemblée générale.

16.4 Le conseil de gérance doit agir conformément aux instructions de l'assemblée générale. Le conseil de gérance doit suivre ces instructions sauf si ces instructions sont contraires à l'intérêt social de la société et des entreprises affiliées à la société.

## Réunions du conseil de gérance

### Art. 17.

17.1 Le conseil de gérance devra se réunir aussi souvent qu'un gérant demande une réunion.

17.2 Chaque gérant est autorisé à convoquer une réunion du conseil de gérance par écrit, en précisant les sujets devant être discutés. Une telle convocation devra intervenir au plus tard cinq (5) jours avant la date de la réunion.

17.3 Un résumé des réflexions soulevées lors de la réunion devra être transcrit dans un procès-verbal.

17.4 Un gérant peut être représenté lors de la réunion par un autre gérant autorisé en vertu d'une procuration écrite.

17.5 Aucune résolution ne sera valablement adoptée en ce qui concerne les points ne figurant pas à l'ordre du jour, dans la notice de convocation écrite ou qui n'ont pas été considérés tels que prescrits ou dans le délai de convocation prévu, sauf si les gérants décident à l'unanimité que les résolutions sur ces sujets devront être approuvées.

## Résolutions du conseil de gérance. Conflit d'intérêts

### Art. 18.

18.1 Le conseil de gérance adopte les résolutions à la majorité absolue des votes exprimés. Chaque gérant a le droit d'exprimer un vote. En cas d'égalité des votes, la proposition est rejetée.

18.2 Un gérant ayant un intérêt personnel direct ou indirect en opposition avec l'intérêt de la société ne peut pas prendre part aux délibérations ni à la prise de décisions. Si aucune résolution ne peut être adoptée par le conseil de gérance en conséquence, une telle résolution devra être adoptée par l'assemblée générale.

18.3 Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

18.4 Le conseil de gérance peut adopter des résolutions en dehors des réunions sous réserve que tous les membres aient consenti à cette méthode de prise de décisions et se sont exprimés relativement à la proposition par écrit. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

## Pouvoir de représentation

### Art. 19.

19.1 Le conseil de gérance représente la société. Le pouvoir de représenter la société est également conféré à deux (2) gérants agissant conjointement.

19.2 Le conseil de gérance peut nommer des délégués par une procuration générale ou spéciale. Chaque délégué représentera la société dans les limites de son autorité. Les titres des délégués sont déterminées par le conseil de gérance.

## Approbation des résolutions du conseil de gérance

### Art. 20.

20.1 L'assemblée générale est autorisée à soumettre à son approbation les résolutions du conseil de gérance. De telles résolutions doivent être précisément décrites et rapportées au conseil de gérance par écrit.

20.2 L'absence d'accord tel que défini dans cet article ne remettra pas en cause le pouvoir de représentation du conseil de gérance ou des gérants.

## Absence. Incapacité d'agir

**Art. 21.** Si un ou plusieurs gérants est/sont absent(s) ou dans l'incapacité d'exercer ses/leurs fonctions, le/les gérants restant en fonction seront temporairement chargés de la gestion de la société. En cas d'absence ou incapacité d'agir de tous les gérants ou du gérant unique, une personne nommée dans ce but par l'assemblée générale sera temporairement chargée de la gestion de la société.

## Exercice social. Comptes annuels

### Art. 22.

22.1 L'exercice social correspond à l'année civile.

22.2 Le conseil de gérance doit établir les comptes annuels dans un délai de cinq (5) mois à compter de la fin de l'exercice social, sauf si cette période a été étendue à une durée de six (6) mois maximum par l'assemblée générale en considération de circonstances spécifiques.

22.3 Les comptes annuels doivent être signés par les gérants; si une ou plusieurs signatures est manquante, ce fait devra être indiqué et accompagné des raisons de cette absence.

22.4 L'assemblée générale approuve les comptes annuels.

22.5 La décision d'approuver les comptes annuels ne déchargera pas automatiquement un gérant. L'assemblée générale peut décider d'accorder à un ou plusieurs gérants entière ou partielle décharge.

22.6 Si tous les associés sont également gérants de la société, la signature des comptes annuels par tous les gérants devra également être considérée comme une adoption telle que visée par le paragraphe 4 de cet article, sous réserve que tous les autres titulaires d'un droit à l'assemblée aient eu l'opportunité de prendre connaissance des comptes annuels en question et ont fait part de leur accord à cette méthode d'adoption telle que visée à l'article 31 paragraphe 1 des présentes statuts. Contrairement aux dispositions du paragraphe 5 de cet article, cette adoption constituera également une décharge des gérants.

22.7 Si la loi l'exige, la société nommera un auditeur qualifié afin d'examiner ses comptes et registres. L'assemblée générale est autorisée à nommer un auditeur. Si l'assemblée générale ne procède pas à la désignation d'un auditeur, le conseil de gérance est autorisé à y procéder. La nomination de l'auditeur peut être retirée pour bonnes raisons.

22.8 Les dispositions réglementaires s'appliquent au rapport annuel, aux données additionnels devant être ajoutées, au rapport de l'auditeur et aux publications du rapport annuel.

## Résultats

### Art. 23.

23.1 L'assemblée générale est autorisée à allouer le résultat déterminé lors de l'approbation des comptes annuels et de décider de toute distribution, dans la mesure où les capitaux propres de la société excède les réserves que la société doit constituer en vertu de la loi ou des statuts.

23.2 Une résolution décidant une distribution ne devra pas être mise en oeuvre jusqu'à ce que le conseil de gérance ait approuvé ladite résolution. Le conseil de gérance devra refuser un tel accord seulement s'il a connaissance, ou pourrait raisonnablement prévoir, que la distribution rendrait la société dans l'incapacité de continuer à payer l'ensemble de ses dettes échues et exigibles.

23.3 Si, après avoir réalisé une telle distribution, la société est dans l'incapacité de continuer à payer l'ensemble de ses dettes échues et exigibles, les gérants seront, sous réserve des dispositions de la loi en vigueur, conjointement et solidairement responsable envers la société du déficit résultant de la distribution. Une partie ayant reçu une telle distribution qui connaît ou pouvait raisonnablement prévoir que la distribution rendrait la société dans l'incapacité de continuer à payer l'ensemble de ses dettes échues et exigibles responsable envers la société du déficit résultant de la distribution, ladite responsabilité ne pouvant excéder le montant de la distribution reçu par ladite partie et dans le respect des dispositions de la loi en vigueur.

23.4 Lors de la détermination du résultat distribuable, les parts sociales détenues par la société en son nom ne seront pas prises en compte.

23.5 Lors de la détermination du montant distribuable pour chaque part sociale, seul le montant de paiement obligatoire sur le montant nominal des parts sociales sera pris en compte.

23.6 Le droit pour un associé de demander le paiement d'un montant distribuable expire après cinq (5) ans.

## Assemblées générales

### Art. 24.

24.1 Au moins une fois par exercice social, une assemblée générale devra être tenue, ou des résolutions devront être adoptées en application de l'article 31 paragraphe 1 des présents statuts, ou les comptes annuels devront être adoptés dans le respect des dispositions de l'article 22 paragraphe 6 des présents statuts.

24.2 L'ordre du jour des assemblées générales mentionnées au paragraphe 1 de cet article, devra entre autres, inclure les éléments suivants:

- a. le rapport annuel;
- b. l'adoption des comptes annuels;
- c. la décharge des gérants pour la gestion réalisé au cours de l'exercice social passé;
- d. l'allocation du résultat;
- e. le remplacement des postes vacants;

f. autres propositions du conseil de gérance ou les associés ou autres personnes pouvant exprimer des votes et/ou autres titulaires d'un droit à l'assemblée, sous réserve que ces propositions aient été soulevées et annoncées dans le respect des dispositions de l'article 26 des présents statuts.

### **Autres assemblées**

#### **Art. 25.**

25.1 Sans préjudice des dispositions de l'article 24 paragraphe 1 des présents statuts, d'autres assemblées générales se tiendront aussi souvent que le conseil de gérance ou le gérant unique le considère nécessaire.

25.2 Un ou plusieurs associés, qui seul ou ensemble, représente au moins un centième (1/100) du capital social émis pourront soumettre une demande écrite au conseil de gérance afin de convoquer une assemblée générale, sous réserve que cette demande contienne une description détaillée des points devant être considérés lors de cette réunion. Le conseil de gérance prendra toute mesure afin de s'assurer que l'assemblée générale est tenue dans un délai de quatre (4) semaines suivant la réception de ladite demande, sauf en cas d'intérêt social substantiel prévalant.

25.3 Pour l'application de cet article, les associés seront assimilés aux autres titulaires d'un droit à l'assemblée.

### **Convocation aux assemblées. Ordre du jour**

#### **Art. 26.**

26.1 Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance ou le gérant unique, sans préjudice des dispositions fixées à l'article 25 paragraphe 2 des présents statuts.

26.2 Les convocations devront être établies par écrit à l'adresse figurant dans le registre d'associés dans le respect de l'article 5 paragraphe 2 des présents statuts et au moins huit (8) jours avant la date de tenue de ladite réunion.

26.3 La notice de convocation devra spécifier les points devant être considérés lors de l'assemblée générale. Tout sujet non précisé dans la notice de convocation pourra être communiqué ultérieurement, sous réserve de respecter les exigences du paragraphe 5 de cet article.

26.4 Les associés ou autres titulaires d'un droit à l'assemblée qui représentent ensemble au moins un centième (1/100) du capital social émis seront en droit de demander au conseil de gérance d'ajouter un ou plusieurs sujets sur l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Le conseil de gérance devra inclure lesdits sujets à l'ordre du jour sauf en cas d'intérêt social substantiel prévalant. Si la notice de convocation visée au paragraphe 2 de cet article pour la prochaine assemblée générale a déjà été envoyée et si moins de trente (30) jours séparent le demande de mise à l'ordre du jour de sujets et la date de la prochaine assemblée générale, lesdits sujets devront être ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale suivant la prochaine assemblée générale.

26.5 Les résolutions ne seront pas légalement valables s'agissant de points ne figurant pas à l'ordre du jour, la notice de convocation écrite, ou qui n'ont pas été considérés tels que prescrits ou dans le délai de convocation prévu sauf si tous les titulaires d'un droit à l'assemblée ont accepté la prise de décisions sur ces sujets et si les gérants ont pu donner un avis sur les points considérés avant leur adoption.

### **Lieu des assemblées générales**

**Art. 27.** Les assemblées générales devront se tenir dans la ville dans laquelle la société a son siège social, son siège principal, dans la ville d'Amsterdam, ou dans la ville de Haarlemmermeer (Schiphol Airport), ou au Grand-Duché de Luxembourg. Une assemblée générale peut se tenir à tout autre endroit, sous réserve que tous les titulaires d'un droit à l'assemblée aient convenu du lieu de la réunion et que les gérants aient eu l'opportunité de donner un avis sur les points devant être considérés.

### **Présidence. Procès-verbaux.**

#### **Art. 28.**

28.1 L'assemblée générale devra nommer son propre président. Le président nomme un secrétaire.

28.2 Le secrétaire devra rédiger le procès-verbal des délibérations de chaque assemblée générale. Ledit procès-verbal devra être confirmé et signé en tant que preuve par le président et le secrétaire.

28.3 Le président ou la partie ayant convoqué l'assemblée peut décider de faire établir par acte notarié les délibérations de l'assemblée. Ledit rapport notarié devra être co-signé par le président.

28.4 Le conseil de gérance doit conserver les comptes-rendus des résolutions adoptées par l'assemblée générale et les déposer au siège social pour consultation par les associés ou les autres titulaires d'un droit à l'assemblée. Sur demande, chaque associé ou titulaire d'un droit à l'assemblée pourra obtenir une copie d'un extrait des comptes-rendus à leur coût réel.

28.5 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance ne serait pas représenté lors d'une assemblée, le président de l'assemblée devra s'assurer que le conseil de gérance a obtenu une copie des résolutions adoptées dès que possible après la tenue de l'assemblée.

## Droit à l'assemblée. Droit de participer

### Art. 29.

29.1 Le droit de participer aux assemblées est conféré à tous les associés, titulaires d'un certificat de dépôt auquel est attaché un droit à l'assemblée et aux usufruitiers et bénéficiaires de gage qui détiennent des droits de vote. Les usufruitiers et bénéficiaires de gage qui ne détiennent pas de droit de vote n'auront pas le droit de participer aux assemblées sauf en cas d'accord contraire convenu lors de la constitution ou du transfert de l'usufruit ou du droit de gage.

29.2 Chaque titulaire d'un droit à l'assemblée ou ses représentants qui participe à une assemblée devra signer la liste de présence.

29.3 Chaque titulaire d'un droit à l'assemblée ou ses représentants participant à une assemblée générale par des moyens électroniques de communication devra être identifié par le président de la manière décrite dans les modalités et conditions mentionnées au paragraphe 6 de cet article. Le nom des titulaires d'un droit à l'assemblée ou ses représentants participant à une assemblée générale par des moyens électroniques de communication seront inscrits sur la liste de présence.

29.4 Les gérants auront, en leur qualité, un vote consultatif lors des assemblées générales.

29.5 L'assemblée générale peut décider d'autoriser certaines personnes, autres que celles visées à cet article, à participer aux assemblées générales des associés.

29.6 Le conseil de gérance peut déterminer qu'un titulaire d'un droit à l'assemblée ou ses représentants peut participer et assister aux assemblées générales, dans la mesure du possible, exercer ses droits de vote par des moyens électroniques de communication. Le conseil de gérance fixe les modalités et conditions pour une participation par voie électronique à l'assemblée comme mentionné dans la phrase précédente et précise ceux-ci dans la notice de convocation. Ces conditions recouvrent dans tous les cas la méthode en vertu de laquelle un titulaire d'un droit à l'assemblée ou ses représentants peut (i) être identifié par les moyens de communication électronique, (ii) prendre connaissance directe de la procédure lors de l'assemblée et (iii) dans la mesure du possible, exercer son droit de vote.

## Résolutions de l'assemblée générale

### Art. 30.

30.1 Les résolutions sont adoptées à la majorité absolue des votes exprimés, à moins que la loi ou les présents statuts exigent une majorité plus forte.

30.2 Chaque part confère le droit d'exprimer une (1) voix. Aucune voix ne peut être exprimée lors de l'assemblée générale pour une part sociale détenue par la société ou par toute filiale de la société, ni pour les parts sociales pour lesquelles l'une d'elles détient les certificats de dépôt.

30.3 En cas d'égalité des voix concernant la nomination de personnes, un tirage au sort règlera la question. En cas d'égalité des voix sur d'autres questions, la proposition sera considérée comme rejetée.

30.4 Les votes blancs et les votes nuls seront réputés ne pas avoir été exercés.

30.5 Les conditions visées à l'article 29 paragraphe 6 des présents statuts précisent la manière dont un associé ou son représentant peut participer au vote par des moyens électroniques.

## Résolutions adoptées en dehors d'une assemblée

### Art. 31.

31.1 Les résolutions d'actionnaires peuvent être adoptées en dehors des assemblées, à condition que tous les titulaires d'un droit à l'assemblée aient accepté cette méthode de prise de décision. Les gérants doivent avoir l'opportunité de donner leur avis sur les points à considérer avant l'adoption de ceux-ci.

31.2 Si les résolutions sont adoptées en dehors des assemblées, les votes devront être exprimés par écrit. L'exigence que les votes soient exprimés par écrit peut aussi être satisfaite si la résolution est adoptée par écrit et comprend une déclaration de la méthode en vertu de laquelle chacun des associés exprime son vote.

## Modifications des statuts

**Art. 32.** L'assemblée générale peut adopter une résolution afin de modifier les statuts. Si une proposition tendant à modifier les statuts est soumise à l'assemblée générale, il devra toujours en être fait mention dans la notice de convocation à l'assemblée générale et simultanément une proposition contenant la modification envisagée verbatim devra être déposé au siège social pour consultation par les associés et autres titulaires d'un droit à l'assemblée jusqu'à la fin de l'assemblée.

## Dissolution et liquidation

### Art. 33.

33.1 L'assemblée générale est autorisée à adopter une résolution afin de dissoudre la société. Si une résolution est proposée à l'assemblée générale afin de dissoudre la société, il devra en être fait mention sur la notice de convocation.

33.2 Dans l'hypothèse où la société serait dissoute, les gérants seront les liquidateurs des actifs de la société dissoute, sauf si l'assemblée générale nomme d'autres personnes pour y procéder.

33.3 Les liquidateurs ont les mêmes pouvoirs, devoirs et responsabilités que les gérants, dans la mesure où ils sont compatibles avec leur mission de liquidateur.

33.4 Les actifs restant après que toutes les dettes de la société aient été réglées seront distribués aux associés en proportion de la valeur nominale totale de leur participation individuelle dans le capital social.

33.5 Lorsque la société aura cessé d'exister, les comptes de la société, registres et autres supports de données seront conservés pendant sept (7) ans par la personne désignée à cet effet par les liquidateurs.

#### Loi applicable

**Art. 34.** Pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique, il est renvoyé aux dispositions des lois en vigueur.

#### *Cinquième résolution:*

Il est enregistré que la description et la consistance des actifs et passifs de la Société résultent du bilan comptable intérimaire, et de la déclaration de valeur y relative mentionnés sous les points v) et vi) ci-avant, lesquels ont été transmis au notaire à la date des présentes.

Une copie du bilan comptable intérimaire, signé ne varietur par les Associés et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les Associés déclarent que les actifs et passifs de la Société, sans restriction, resteront dans leur totalité la propriété de la Société qui continue de posséder tous les actifs et reste obligée de toutes les dettes et engagements.

Les Associés déclarent que la valeur totale des actifs et passifs de la Société est au minimum égale au montant de son capital social étant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros).

#### *Sixième résolution:*

Il est unanimement décidé de prendre connaissance de la démission des personnes suivantes en tant que gérants de la Société à la date du présent acte:

- M. Maarten Arnoud Verhoeven;
- M. Soner Canel;
- M. Alexis Reynald Hubert.

et de leur accorder pleine décharge pour la performance de leur mandat en tant que gérants de la Société depuis la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

#### *Septième résolution:*

Il est unanimement décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société à compter de la date du présent acte et pour une durée indéterminée:

- Mme Sabine Colette Knobloch, née à Yutz (France), le 23 décembre 1967, avec adresse au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Johannes Gerhardus Maria Vosman, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 1<sup>er</sup> octobre 1960, avec adresse au 27, rue des Champs, L-7480 Tuntange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Alexis Reynald Hubert, né à Ulmiz (Suisse), le 27 mai 1972, avec adresse au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 19 des Statuts: "Le conseil de gérance représente la société. Le pouvoir de représenter la société est également conféré à deux (2) gérants agissant conjointement."

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2014. Relation: EAC/2014/2709. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014045745/1066.

(140052771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

**Renewable Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.270.

L'an deux mil quatorze, le dix-sept janvier.

Pardevant Me Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Renewable Investments Holding S.A." ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier nommé est dépositaire du présent acte, en date du 21 février 2007, publié au Mémorial C n° 912 du 18 mai 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 125.270 (la «Société»).

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Mme Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se nomme également secrétaire.

L'assemblée générale désigne comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée ayant été valablement constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 6 des statuts par ajout de la phrase suivante:

«Ils seront nommés par l'assemblée dans deux groupes différents A et B. les actes engageant la société devront porter la signature d'un membre de chaque groupe conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts.»

2. Remplacement du texte actuel de l'article 9 par le texte suivant:

«La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsqu'il existe deux groupes d'administrateurs (A et B), la société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un administrateur du groupe A et d'un administrateur du groupe B.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.»

3. Affecter les administrateurs actuellement en fonction au groupe B à l'exception de Monsieur Roger Caurla qui lui sera affecté au groupe A.

II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, avec effet rétroactif au 31 décembre 2013.

Après délibération, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale modifie l'article 6 des statuts par ajout de la phrase suivante:

«Ils seront nommés par l'assemblée dans deux groupes différents A et B. les actes engageant la société devront porter la signature d'un membre de chaque groupe conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts.»

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale modifie l'article 9 par le texte suivant:

«La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsqu'il existe deux groupes d'administrateurs (A et B), la société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un administrateur du groupe A et d'un administrateur du groupe B.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale affecte les administrateurs actuellement en fonction au groupe B à l'exception de Monsieur Roger CAURLA qui lui sera affecté au groupe A.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinquante-huit euros (1.058,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes connues du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G.NUCERA, V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21.01.2014. Relation: LAC/2014/2943. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21.03.2014.

Référence de publication: 2014044819/73.

(140051204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Lisal S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 136.476.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2014045309/10.

(140052218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**LuxFold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, rue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 179.199.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2014045297/11.

(140051676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**CS Rally Sport a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9510 Wiltz, 3, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg F 8.664.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres tenue le 28 février 2014*

L'assemblée décide de procéder à la liquidation volontaire de l'Association Sans But Lucratif CS RALLY SPORT.

A cet effet, il a été décidé de nommer Monsieur Claude Streicher, demeurant au 3, rue des Prés à L-9510 Wiltz en qualité de liquidateur.

Afin de mener à bien cette liquidation, le liquidateur pourra engager l'asbl dans toutes les opérations relatives à la dite liquidation.

Wiltz, le 28 février 2014.

*Signature.*

Référence de publication: 2014045724/14.

(140052647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---